

HIVER SOCIAL ?

DOSSIER :
**SUR ORDONNANCES
DU PATRONAT...**

P. 10 À 17

- *Avis de tangage au FN.* P. 4-5
- *Les étudiant-es en licence : « winners » ou « losers » ?.* P. 18-19
- *Venezuela : sous la guerre des mots, l'affrontement social.* P. 24-25

MISE AU POINT DE L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE-FSU

Le ministre de l'Éducation nationale a annoncé le 21 novembre à l'Assemblée nationale vouloir engager des poursuites judiciaires contre Sud Éducation 93. Cette décision inédite fait suite à l'organisation par le syndicat d'un stage syndical portant sur les questions de racisme à l'école, stage comprenant des moments « non mixtes » et utilisant le terme de « racisme d'État ».

Il est à noter tout d'abord que cette prise de position du ministre vient en écho à une agitation menée par l'extrême-droite en particulier sur les réseaux sociaux.

Ensuite, il faut relever que si la pratique de réunions « non-mixtes » pour les personnes subissant des discriminations tout comme l'usage du terme de « racisme d'État » font l'objet de débats et de controverses, qui ne nous engagent pas en tant qu'École émancipée, ils ne constituent pas pour autant des délits et n'ont pas à être interdits. Blanquer entend-il porter plainte en diffamation contre les chercheurs qui utilisent des concepts qui ne lui conviennent pas ?

Le débat contre les discriminations racistes a toute sa place à l'École et les organisations syndicales ont toute légitimité pour le mener comme elles le souhaitent.

Pour l'École Émancipée, la menace de Blanquer constitue une remise en cause des libertés syndicales, du droit à s'organiser, de la libre expression et de l'exercice de la démocratie. C'est devant ses mandantes et ses mandants qu'un syndicat est responsable, pas devant le ministre de tutelle qui n'a pas à s'immiscer dans ses affaires internes.

Trouverait-on « légitime » qu'on veuille interdire à un syndicat d'organiser un stage où serait discuté d'une désobéissance, voire d'une rupture avec les traités européens ou d'une sortie de l'UE ?



PHOTO: CH. LEBEVRE - VONPOR

Est-ce qu'un syndicat du ministère du Travail peut dénoncer l'accord avec le MEDEF de sa ministre de tutelle sans être menacé d'être traîné devant la justice ? Est-ce que justement un syndicat de ce dernier ministère pourrait être « sanctionné » parce qu'exprimant un refus du tout carcéral d'une politique gouvernementale ? Même chose pour un syndicat de la Territoriale qui appellerait la population à bloquer une mesure prise par son employeur ? Serait-il « légitime » qu'un syndicat de la Fonction publique soit aussi menacé parce que qualifiant d'inégalitaire entre femmes et hommes, donc sexiste, l'organisation des carrières ? La ministre de l'ESR pourrait-elle interdire, à un syndicat étudiant, l'organisation de réunion non mixte en son sein ?

Plus généralement, l'attaque de Blanquer, même si la plainte en diffamation est classée sans suite sur le terrain judiciaire, est avant tout une opération politique qui s'inscrit dans un contexte de criminalisation de l'action syndicale, au même titre que celle qui existe aujourd'hui au ministère du travail : une inspectrice du travail, représentante syndicale, est suspendue et sous le coup d'une procédure disciplinaire pour s'être exprimé publiquement lors d'une manifestation contre la politique de suppressions de postes de la ministre Péricaud... C'est clairement une

atteinte aux libertés syndicales, et un exemple patent de répression à l'encontre d'une militante.

C'est un élément du carnet de route de ce gouvernement qui choisit de passer à marche forcée sur les acquis sociaux pour imposer sa politique ultra libérale. Pour cela, il a besoin de défaire les organisations syndicales qui organisent la résistance.

C'est pourquoi nous ne comprenons pas que la FSU ne soit pas plus offensive dans un refus de cette situation et ne se soit pas engagée avec les autres organisations syndicales de l'Éducation nationale qui ont choisi de dénoncer l'attitude de Blanquer. Nous sommes solidaires de cette prise de position syndicale unitaire. Il faut construire un vaste front syndical unitaire contre les offensives anti syndicales qui sont menées en ce moment au profit de politiques de régression sociale. ●

L'ÉQUIPE ÉCOLE ÉMANCIPÉE
DU BDFN FSU, LE 29/11/17.



DIRECTEUR DE PUBLICATION :

Nicolas BENIES, 29, rue Bellevue 14000 CAEN

ÉQUIPE DE RÉDACTION :

Claire BORNAIS, Mary DAVID, Bernard DESWARTE, Bruno DUFOUR, Judith FOUILLARD, Véronique PONVERT, Cécile ROPITEAUX, Sophie ZAFARI, Laurent ZAPPI

COMPOSITION ET MISE EN PAGE : École Émancipée

CONCEPTION GRAPHIQUE : Eric MONTELLO

IMPRESSION : RIVATON ET COMPAGNIE

177, allée des Erables - 93420 VILLEPINTE

L'École Émancipée, tendance de la FSU,

a aussi un site :

www.ecoleemancipée.org

Tribune libre, notre revue est ouverte à des débats.

Vos réactions, vos suggestions d'articles

sont à envoyer à Bernard Deswarte,

e-mail: bernard.deswarte@gmail.com

Pour paraître dans le prochain numéro, les articles

doivent être envoyés avant le 1^{er} janvier 2018.

Le n° 67 de la revue de septembre-octobre 2017

a été tiré à 1100 exemplaires.

PHOTO DE COUVERTURE: FOTOLIA BY ADOBE / DAVID

ABONNEZ-VOUS, RÉABONNEZ-VOUS :

- » ABONNEMENT INDIVIDUEL ET STRUCTURE SYNDICALE : 33 EUROS.
- » ABONNEMENT TARIF RÉDUIT (REVENUS INFÉRIEURS À 1500 EUROS) : 22 EUROS.
- » ABONNEMENT DE SOUTIEN : 55 EUROS OU PLUS...
- » ABONNEMENTS MULTIPLES : AJOUTER 11 EUROS PAR EXEMPLAIRE SUPPLÉMENTAIRE.

JE M'ABONNE POUR :

- UN AN
- DEUX ANS (MULTIPLIER PAR 2 LE MONTANT DE L'ABONNEMENT)

NOM ET PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE : VILLE :

E-MAIL :



VOUS POUVEZ PAYER VOTRE ABONNEMENT :

✓ PAR CARTE BLEUE SUR LE SITE DE L'ÉE

✓ PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE :
L'ÉCOLE ÉMANCIPÉE
C/O YVES CASSUTO,
25, RUE DE LA SOURCE 54000 NANCY

OU DÈS MAINTENANT
PAR PRÉLÈVEMENT
AUTOMATIQUE !

SOMMAIRE

p. 2 : Mise au point de l'École émancipée-FSU

p. 3 : Édito

SOCIÉTÉ

p. 4 et 5 : Avis de tangage au FN

p. 6 et 7 : Fin des emplois aidés :
une attaque contre les plus fragilesA

p. 8 et 9 : Un budget pour les riches...

DOSSIER : p. 10 à 17
SUR ORDONNANCES DU PATRONAT...

ÉDUCATION

p. 18 et 19 : Apprendre à lire : de l'apprentissage syllabique...

p. 20 et 21 : Les étudiant-es en licence :
« winners » ou « losers » ?

p. 22 et 23 : Lev Sémionovitch Vygotski.

INTERNATIONAL

p. 24 et 25 : Venezuela : sous la guerre des mots,
l'affrontement social

HISTOIRE

p. 26 et 27 : Il y a cent ans la Révolution russe

CULTURE

p. 28 : Dessine-moi les communardes...

p. 29 : Tout sur les ragnagnas
Un éditeur et deux auteurs pour la mémoire du rock

FÉMINISME

p. 30 : Libération de la parole : les mots du mâle

ÉCOLOGIE

p. 31 : Les inégalités environnementales
dans l'œil des cyclones

p. 32 : Catalogne : au-delà de l'indépendance

Construire
des élans unitaires !

Rappelons d'abord quelques faits. En 2017, l'humanité a besoin de plus d'1,6 planète pour vivre. Mais cette surexploitation de la Terre est inégalement répartie. L'empreinte écologique de la zone euro est près de 5 fois supérieure à celle des pays africains. Au Canada, les 10 % les plus riches ont une empreinte écologique 2,5 fois supérieure à celle des 10 % les plus pauvres.

En 2017, à l'échelle mondiale, les 1 % les plus riches possèdent plus que les 99 % restants. En France, 21 milliardaires possèdent autant que les 40 % les plus pauvres de la population. En 20 ans, la fortune totale des dix plus grandes fortunes françaises a été multipliée par douze pendant que le nombre de pauvres augmentait de 1,2 million de personnes.

Exacerbation des inégalités sociales. Crise environnementale. Ces phénomènes ne sont pas indépendants.

Depuis maintenant près de 30 ans, les plus riches intensifient leur entreprise de captation des richesses pour se mettre à l'abri du monde tel qu'il devient. Ils ne veulent pas avoir à subir les violences provoquées par leur mode de gestion de la crise environnementale. Seuls les peuples auront à le faire.

Emmanuel Macron, dans le même temps où il se refuse à mener une politique de lutte contre les dérèglements climatiques, entend amplifier les inégalités.

Le projet de loi de finance en est révélateur. Selon OXFAM, après diminution des impôts et baisse des prestations sociales, les 10 % les plus riches verront leurs revenus augmenter de 1193 € par an quand celui des 10 % les plus pauvres baissera de 337 €, le revenu médian baissant de 69 €.

Cette diminution des impôts conduit à un resserrement de la sphère des services publics qui impacte d'abord les plus pauvres : baisse de 3 points de la part des richesses consacrées aux dépenses publiques, 120 000 suppressions de postes de fonctionnaires envisagées...

Et la réforme du Code du travail, ou ce que nous vivons dans la Fonction publique, a pour but d'intensifier le travail et d'en diminuer la rémunération et donc augmenter l'exploitation.

Chaque lutte contre les politiques libérales, qu'elle se situe sur les questions budgétaires, de rémunération, ou de conditions de travail, contient aussi quelque chose de plus grand que son objet. Elle parle d'un devenir social et écologique qui permet de faire monde.

Cette rentrée a été marquée par une série de journées de mobilisation contre la loi Travail et une journée de grève dans la Fonction publique qui n'ont pas élevé le rapport de force à la hauteur nécessaire pour mettre à bas la politique de Macron. Et nous avons devant nous les dossiers de la Sécurité sociale et des retraites. Et aussi la crise écologique exacerbée par les politiques économiques menées...

Il nous faut œuvrer à convaincre le peuple de la puissance qui est la sienne quand il est ensemble. C'est à la fois très concret et très grand. Très concret parce que cela réside dans le fait de construire des élans unitaires par une activité laborieuse de tissage entre les luttes. Et très grand parce qu'est en jeu le devenir même de la société. Et ce que nous portons vaut bien plus que ce que nous fabriquons les plus riches. ●

ADRIEN MARTINEZ

Avis de tangage au FN

Le Front national est confronté à une crise complexe qui touche tout à la fois :

- ✓ le programme économique et en particulier la question de l'Euro. Certains dirigeants, dont Gilbert Collard, considèrent qu'il faut prendre acte du rejet des Français concernant la sortie de l'Euro ;
- ✓ la formation d'un front anti Philippot
- ✓ le fonctionnement du parti ;
- ✓ la remise en cause du « marinisme » ;
- ✓ aux affaires judiciaires ;
- ✓ et enfin aux problèmes financiers.

Le cas Philippot, quand le numéro 2 veut devenir le calife

Assez impopulaire au sein du Front national, sa ligne était de plus en plus contestée, car considérée comme « gauchisante ». Au cours de son histoire, le Front national a montré que le numéro 2 est dans les faits placé sur un siège éjectable. Bruno Mégret, Carl Lang, Bruno Gollnisch en ont fait les frais avant lui.

Florian Philippot défendait une ligne de « dédramatisation » et « sociale souverainiste » s'opposant aux tenant-es d'un retour à une ligne identitaire. Il s'est décidé à claquer la porte du Front national le 21 septembre. Cette démission met fin aux tensions entre la présidente, sa garde rapprochée et lui. Il est jugé responsable de l'échec de la campagne présidentielle et surtout du débat calamiteux de l'entre-deux tours et semble avoir servi de fusible et de bouc émissaire.

Deux lignes s'affrontaient et la cheffe a tranché. C'est le retour d'une ligne plus droitiste avec la montée en puissance d'ex mégretistes, Nicolas Bay et surtout Philippe Olivier. Florian Philippot est parti vers d'autres cieux, mais lesquels ? Il a annoncé la création d'un parti « Les Patriotes ». Son staff et quelques cadres et une trentaine d'élu-es lui ont pour le moment emboîté le pas.

Marion Maréchal-Le Pen prend sa retraite

Pour le mouvement, l'annonce faite par Marion Maréchal-Le Pen de son retrait de la vie politique en mai dernier est un coup dur et représente la perte d'un poids lourd.

Déstabilisé par sa défaite à l'élection présidentielle, analysée par Bruno Mégret comme « l'échec d'une stratégie » et qualifiée par Jean-Yves Le Gallou de « fiasco intégral », le Front national voit les difficultés s'amonceler. Le vaisseau frontiste tangue et les couteaux sortent du placard.

PHOTOS: D. R.



Très populaire dans le parti, élue en tête des candidats au Comité central, elle représentait la ligne « libérale conservatrice ». Opposée au « Ni Droite – Ni Gauche » prôné par le tandem Marine Le Pen - Florian Philippot, elle a défendu une ligne clairement ancrée à droite. Elle a toujours marché sur deux jambes : enracinement local et ancrage à droite. Derrière des difficultés personnelles, son départ traduit aussi une opposition à la ligne politique suivie.

Elle a toujours mis en avant la question identitaire, déclarant que « l'identité représente l'enjeu essentiel de la civilisation ». Pour elle, la question identitaire permet de transcender les clivages et relie les deux électeurs conservateur et populaire. D'autre part, le libéralisme économique doit représenter le modèle économique à défendre en régulant la mondialisation.

Autre question clivante, comment arriver à dépasser le fameux « plafond de verre » qui bloque la progression du parti ? Marion Maréchal se déclare favorable à une « Union patriotique » qui serait « plus une réunion des hommes que des partis ».

Robert Ménard (maire de Béziers), qui regrette le départ de Marion Maréchal-Le Pen, chante le même refrain et veut un renouvellement du Front national de la cave au grenier ciblant ainsi la

présidente. Dernièrement est apparu un nouveau mensuel « L'Incorrect » dont le but est de jeter des ponts entre les droites et d'en faire « une maison commune », si l'on en croit Arnaud Stephan, directeur de la communication et ex attaché parlementaire de Marion Maréchal Le Pen.

Le Front national arrive-t-il au bout du Front national ?

La crise est à la fois profonde et paradoxale. En effet, avec presque 11 millions de voix au deuxième tour de l'élection présidentielle, le Front national a pulvérisé tous les records. Cependant, un ressentiment s'est développé puisque sa candidate a raté la marche de l'Élysée. En interne, certain-es remettent en cause sa crédibilité à diriger le mouvement.

Un certain nombre de circonscriptions semblaient gagnables lors des législatives. Vu l'impact de la campagne présidentielle, les dirigeant-es avaient revu les estimations à la baisse et tablaient sur une quinzaine de députés dont Marine Le Pen, ce qui aurait rendu possible la formation d'un groupe parlementaire.

Lors des deux scrutins (présidentiel et législatif), le Front national est passé à côté de ses objectifs. Plusieurs raisons peuvent être avancées. Les divisions internes et la campagne ratée, les législatives

confirmant la présidentielle. Le Front national a toujours fait moins bien aux législatives qu'à la présidentielle (en 2012 : 18 % à la présidentielle et 14 % aux législatives). Le mode de scrutin continue de bloquer le Front national qui ne parvient pas à nouer des alliances pour pouvoir passer des accords au second tour et possède donc très peu de réserve de voix. Cependant, il faut noter que le nombre de députés frontistes passe de 2 à 8 (dont une apparentée : Emmanuelle Ménard), et ce sans aucune triangulaire.

Pour tenter de sortir de l'impasse, Marine Le Pen a réuni les 21 et 22 juillet 2017 un séminaire dit de « réconciliation », car elle n'entendait pas « laisser le chaos s'installer » dans son parti.

Florian Philippot avait dégainé le premier en publiant une tribune dans *Le Figaro* le 17 juillet dans laquelle il réaffirmait sa ligne et particulièrement la question de la monnaie unique. En face, Nicolas Bay se déclarait favorable au retour du triptyque « insécurité, immigration, identité », véritable fond de commerce électoral du parti. Hervé Lépineau (proche de Marion Maréchal-Le Pen) tirait le bilan de l'échec du mouvement « le boulevard électoral était sur notre droite et les coups de volant n'ont eu de cesse de nous conduire vers la gauche pour finir dans une impasse » et pour David Rachline « le FN doit maintenant s'adresser aux électeurs de droite ».

D'après Jean Messiha (économiste du Front national), « il est faux de prétendre que l'électorat populaire vote FN pour le social. Le FN n'a pas le monopole sur ce point. Il vote pour l'identité ». L'électorat frontiste apparaît comme soudé sur des thèmes sur lesquels le Front national est jugé crédible. Frédéric Pichon caractérisait le discours sur l'Euro de Florian Philippot comme « anxigène ». La question de la monnaie unique était ainsi renvoyée en fin de quinquennat.

À la sortie du séminaire, le Front national publiait un communiqué dans lequel il insistait sur l'importance accordée à la souveraineté de la nation, qualifiée

d'« objectif fondamental de notre mouvement politique ». Il fallait « retrouver de manière successive et sur la durée d'un quinquennat nos différentes souverainetés en commençant prioritairement par la souveraineté territoriale et donc la maîtrise de nos frontières migratoires et commerciales ».

Un tel discours peut rencontrer un certain écho chez une partie des Républicains et d'un électorat de droite que les accents étatistes gênent plus que le credo xénophobe du Front national. D'autant plus que Laurent Wauquiez, prenant la tête des Républicains, pourrait être un candidat sérieux si l'on suit Jean-Marie Le

changement de nom et quelques assouplissements au niveau fonctionnement, une « refondation » de façade ».

Enfin, dernier scénario, celui d'une refondation réussie débouchant, après consultation des adhérents, sur un mouvement profondément rénové, un « Nouveau Front » avec un projet politique axé sur les questions identitaires et abandonnant la ligne Philippot en réinvestissant la thématique du libéralisme économique avec un fonctionnement rénové, « démocratique ». C'est ce que semble traduire le discours de Brachay du 9 septembre 2017 : un parti développant une politique d'alliances et apparaissant crédible.

Marine Le Pen entend s'affirmer comme la cheffe et comme opposante numéro 1 à Macron (place occupée actuellement par Mélenchon) et faire du Front national la principale force d'opposition.

Arrivera-t-elle à faire prendre un nouveau tournant au Front national ? La ligne « libérale identitaire » prônée par Nicolas Bay va-t-elle l'emporter sur la « ligne sociale souverainiste » défendue en son temps par Florian Philippot ? Le Front national parviendra-t-il à

féderer autour de lui ?

Quelle que soit l'issue de la « refondation » et du prochain congrès, les idées xénophobes du Front national ont largement imprégné l'opinion publique et le danger demeure. ●

JEAN-PAUL GAUTIER, HISTORIEN



Pen pour qui il représente « un danger réel de concurrence », car comme Nicolas Sarkozy, « il peut venir chasser sur nos terres... C'est le candidat le plus redoutable ».

Le parti se trouve face à trois scénarios

Le premier d'entre eux serait celui d'un Front national qui, ne parvenant pas à se transformer significativement, déclinerait progressivement comme parti indépendant. Les autres forces de droite, s'appuyant sur l'échec de Macron et la recomposition à droite suite à l'explosion des Républicains, pourraient donner naissance à un arc de coalition dans lequel le Front national serait une composante : une union des droites prônée par Marion Maréchal Le Pen.

Le second consiste à n'entreprendre qu'un simple lifting portant sur un

✓ *De Le Pen à Le Pen, continuités et ruptures*, Syllepse, 2015.

✓ *Les extrêmes droites en France de 1945 à nos jours*, Syllepse, 2017.



Fin des emplois aidés : une attaque contre les plus fragiles

La suppression des emplois aidés constitue une double peine pour les citoyen-nes les plus précaires et modestes, la fin d'un dispositif de retour à l'emploi pour celles et ceux qui en étaient durablement privé-es mais aussi la dégradation des aides et services assurés conjointement par les services publics et le milieu associatif.

A leur création en 2010, la mise en place des emplois aidés répondait à la volonté d'apporter un traitement social au chômage en permettant à des employeurs, en échange d'une aide sous forme d'allègement du coût du travail pouvant aller jusqu'à 70 % du SMIC horaire, d'embaucher des personnes durablement éloignées de l'emploi, pour la plupart des jeunes sans qualification ou des chômeurs de plus de 50 ans. Les emplois d'avenir pour les plus jeunes ou les contrats uniques d'insertion – contrats initiative emploi (CIE) dans le domaine marchand, contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) dans le domaine non marchand (collectivités, associations) – devaient garantir à terme un accès durable à l'emploi à des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

Les premiers dispositifs de ce type ont été créés en 1984 avec les TUC et avaient déjà pour objectif de réduire le chômage des jeunes. Tous les gouvernements depuis ont utilisé ce type d'emplois en réponse au chômage de masse. Le Contrat unique d'insertion (CUI) est venu remplacer l'ensemble des contrats aidés issus du plan de cohésion sociale de 2005.

Avec 459 000 contrats aidés signés en 2016, le nombre de bénéficiaires n'a jamais décliné. On comprend mieux pourquoi la programmation de 280 000 emplois au budget 2017 par le précédent quinquennat et l'annonce par l'actuel gouvernement de ne pas aller au-delà de ce qui était programmé (même si ce nombre d'emplois sera finalement porté à 310 000 pour 2017) a fait l'effet d'une onde de choc. Tout comme la décision de porter au budget 200 000 emplois pour 2018. Cela représente un coup d'arrêt en



matière de stratégie de politique de l'emploi, et dans un contexte libéral, cela fait craindre sur l'aide apportée aux privé-es d'emploi et aux travailleur-euses pas ou peu qualifié-es.

Un dispositif pervers

Les emplois aidés sont un outil de lutte contre le chômage efficace sur le court terme. Ils permettent à des personnes éloignées de l'emploi (chômeur-euses de longue durée, jeunes peu ou pas qualifié-es, travailleur-euses handicapé-es...) de retrouver immédiatement un emploi, que ce soit en entreprise, dans une collectivité ou dans le milieu associatif. Cet effet d'aubaine est limité dans le temps, car à moins de déboucher sur un CDD ou un CDI, le contrat est limité à vingt-quatre mois seulement, exceptionnellement à soixante mois.

Et c'est bien là la limite du dispositif dont le bénéfice est souvent détourné au profit de l'employeur, plus qu'au bénéficiaire du contrat aidé lui-même : une exonération de charges, une embauche simplifiée, un contrat limité dans le temps sans réel engagement de maintenir le/la salarié-e sur son emploi au terme de son contrat aidé, bref un dispositif pervers sur le compte du budget de l'État !



PHOTOS: D. R.

Les études de la DARES (Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques) du ministère du Travail pointent l'inefficacité des emplois aidés sur le long terme. À l'exception des salarié-es ayant suivi une formation professionnelle qualifiante, seul le secteur privé sort son épingle du jeu en embauchant les bénéficiaires des contrats aidés au terme du dispositif d'aide. La réalité n'est pas la même dans le milieu associatif qui reste tributaire de la viabilité économique des associations pour pérenniser les emplois.

Dans le secteur public et les collectivités, en période de restriction budgétaire et de baisse de l'emploi public, le recours massif à des emplois aidés a eu un effet pervers. Ces contrats permettent aujourd'hui d'assurer des missions de service public stables et pérennes et rendent les secteurs dépendants du dispositif. Les collectivités les utilisent par exemple pour les cantines scolaires, les maternelles ; l'Éducation nationale pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap ou la vie scolaire... Et quand l'emploi est supprimé, c'est toute la continuité du service qui ne peut plus être assurée et sa qualité qui se dégrade. En réalité, à l'exception des collectivités, aucun ministère n'a vraiment réfléchi à la façon de pérenniser ces emplois, c'est-à-dire à la fois d'être en mesure de proposer un emploi durable aux bénéficiaires et de stabiliser les besoins, permanents pour la plupart. Pôle emploi, santé, Éducation nationale... les secteurs sont nombreux à être affectés aujourd'hui par cette baisse de programmation d'emplois.

Une aide intenable ?

À en croire le gouvernement, les emplois aidés n'auraient pas apporté toutes leurs preuves en matière de réinsertion professionnelle et surtout, coûteraient trop cher à l'État au regard du bénéfice apporté. Si on ne peut pas contester que les fins de contrat sans perspectives sont légion dans le secteur non marchand, l'argument budgétaire

mérite un éclaircissement. Un emploi d'avenir représente un coût de 11 000 euros par an pour l'État. En comparaison, les exonérations de cotisations patronales dont bénéficient les entreprises pour l'embauche d'un-e salarié-e au SMIC représentent un coût de 24 000 euros par an. On pourrait comprendre que l'État rechigne moins à « investir » dans un-e salarié-e dont l'emploi est stable, mais cela serait oublier que les emplois aidés ont aussi vocation à déboucher sur des embauches pérennes. Le dispositif des emplois aidés est surtout décrié comme une réponse à court terme apportée au chômage alors que personne n'a vraiment fait l'effort de consolider un plan d'urgence à destination des plus fragiles en réinsertion durable dans l'emploi avec des effets vérifiables immédiatement sur les chiffres du chômage.



Et que dire de l'aide apportée aux plus modestes et aux privé-es d'emploi quand l'aide apportée aux plus riches représente un coût pour les finances publiques en constante augmentation ? Les exonérations de cotisations sociales pour les entreprises ont atteint 52 milliards d'euros cette année, grâce au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et au pacte de responsabilité. On devrait aussi au moins opposer à ces choix l'inutilité en termes d'effets sur le chômage et de création d'emplois. Car ils sont à peu près nuls...

Des conséquences à tous niveaux

La fin programmée du dispositif d'aide de retour à l'emploi est, dans un

contexte de chômage de masse, une violence sociale envers les personnes les plus éloignées de l'emploi, souvent des femmes déjà socialement fortement isolées. Elle signifie un changement de cap dans le système des solidarités. L'argument budgétaire, quand il est renvoyé au montant des cadeaux fiscaux aux plus riches, sonne comme un insupportable mépris envers les plus fragiles. Aujourd'hui, les contractuel-les en contrat aidé qui se sont vu signifier la fin de leur contrat au second semestre n'ont d'autre perspective qu'un retour à la case départ, celle du chômage. Les emplois aidés ont souvent permis de contourner les baisses d'emplois publics mais n'ont jamais engagé les employeurs à maintenir les bénéficiaires de ces contrats sur les emplois qu'ils ont occupés. Pire, dans l'Éducation nationale notamment, les

employeurs n'ont pas respecté leurs obligations en matière de formation professionnelle et de réinsertion. C'est un plan social sans précédent que l'État s'apprête à signer, celui de la main-d'œuvre corvéable, sous payée et qui restera sans qualification en dépit des promesses au moment de l'engagement.

Cette responsabilité, l'employeur public devra également la porter dans les collectivités, dans les

services, dans les ministères où faute d'agents publics, les missions actuellement prises en charge par des bénéficiaires de contrats aidés vont s'arrêter ou être portées à la charge des fonctionnaires déjà en place. Des cantines scolaires qui sont à la peine, des services de gestion de paye qui ne fonctionnent plus, des guichets d'accueil du public qui sont fermés... les exemples n'ont pas manqué au début du mois de septembre.

La disparition des emplois aidés va avoir des conséquences directes sur la dégradation des services et des aides apportées au public. Double peine ? Car ce sera encore les plus fragiles qui en subiront les conséquences. ●

SANDRINE MONIER

Un budget pour les riches...

Les premières mesures budgétaires de Macron confirment les orientations du quinquennat avec, dans le même temps, une baisse des dépenses publiques et une augmentation des cadeaux fiscaux en faveur des plus riches et des entreprises.

Dans la continuité opérée par le précédent gouvernement, le budget de l'État est voué à subir encore et toujours plus d'austérité. Or, le rôle premier de la dépense publique est de réduire les inégalités en redistribuant les richesses et en faisant jouer les solidarités pour aider socialement les plus fragiles et assurer le bon fonctionnement des services publics. Les dépenses publiques ont aussi un effet positif sur l'ensemble de l'économie. Cet effet est reconnu par le très libéral FMI qui parle même d'effet multiplicateur négatif de la réduction de la dépense publique sur l'ensemble de l'économie.

La baisse des dépenses publiques

Les mesures de restriction avaient déjà commencé lors du précédent quinquennat au cours duquel les collectivités territoriales ont vu les subventions de l'État baisser de 11 milliards d'euros entre 2014 et 2017. 15 milliards d'économies sont annoncées pour l'année 2018, dont 7 pour l'État, 5 pour la Sécurité sociale et 3 pour les collectivités territoriales.

Pour cela, le gouvernement réduira le nombre d'emplois publics, de 1 600 postes en 2018, pour le porter au total à 120 000 suppressions de postes d'ici à 2022.

Cela passe aussi par la baisse des aides personnalisées au logement alors qu'elles sont l'une des prestations sociales qui contribuent le plus à réduire les inégalités. Elles représentent 20 % du revenu des 10 % les plus pauvres et la répercussion de la baisse de 50 euros sur les loyers pour les bailleurs sociaux va engendrer une baisse de leurs revenus qui va se traduire par

moins d'investissements, de constructions, de logements disponibles et au final une augmentation des loyers du parc privé.

Des conséquences directes sur les priorités

Les trois priorités annoncées par le gouvernement vont difficilement produire des effets en l'absence de réel financement.

La lutte contre l'évasion fiscale, qui représente 60 à 80 milliards d'euros, permettrait le financement de mesures de justice fiscale mais la baisse constante des effectifs du ministère des Finances va à l'encontre de la volonté affichée. Il faut ajouter à cela le choix de la légalisation de l'optimisation fiscale à l'opposé d'une politique redistributive.

Pour l'écologie, dont Macron affirmait qu'« il n'y a pas de plan B parce qu'il n'y a



pas de planète B », si certaines mesures peuvent être favorables à l'environnement, comme les aides aux ménages pour l'achat d'un véhicule moins polluant, d'autres le sont beaucoup moins. D'ailleurs, c'est le ministère qui subit, proportionnellement, le plus de suppressions d'emplois.

L'égalité entre les femmes et les hommes, qui s'est vue qualifiée de « grande cause nationale » ressemble fort à une supercherie car, malgré un effort pour la lutte contre les violences faites aux femmes, les budgets d'autres actions sont en baisse. C'est le cas des crédits alloués à l'égalité professionnelle, poli-

tique et sociale alors que les violences sont liées de façon directe et indirecte à la déconsidération des femmes dans la société, au travail, en politique...

La suppression de la taxe d'habitation

Sous prétexte d'un taux d'imposition différent selon les communes et d'une valeur locative non actualisée depuis les années 1970, le gouvernement juge la taxe d'habitation injuste, inégalitaire, illisible et décide de la supprimer pour 80 % des ménages.

Cette mesure ne vise en rien la réduction des inégalités, les ménages les plus pauvres en étaient déjà exonérés ou bénéficiaient d'un allègement. Cela va mettre en péril le financement des services locaux de proximité au détriment des bénéficiaires les plus fragiles.

D'autres solutions pourraient être envisagées, comme l'actualisation de la valeur locative ou une péréquation entre collectivités selon la richesse des territoires.

La hausse du pouvoir d'achat ?

L'augmentation de la CSG doit s'accompagner de la hausse du pouvoir d'achat par la suppression des cotisations santé et chômage.

Premier écueil, les salarié-es, fonctionnaires, retraité-es seront concernés par la hausse de la CSG de 1,7 points mais seul-es les salarié-es du privé bénéficieront de la suppression des cotisations santé et chômage, de 0,75 et 2,4 % du salaire brut, et donc d'une hausse de pouvoir d'achat. Pour les fonctionnaires, le gouvernement promet une indemnité compensatoire mais ni hausse de pouvoir d'achat ni garantie de maintien de l'indemnité au-delà de 2019. Pour les retraité-es, l'absence de compensation se traduit en injonction de participation à l'effort, en vue d'un système « plus intelligent », pour les générations à venir.

Plus inquiétant pour notre système de Sécurité sociale, dans lequel les assurances sociales sont financées par les bénéficiaires et gérées par les représentant-es des cotisant-es, la réforme prévoit désormais le financement de l'assurance



PHOTOS: D. R.

chômage par une partie de la CSG. Une remise en cause est à craindre au profit de l'État avec le risque d'un assèchement des indemnités par un alignement sur un système universel minimal et inégalitaire qui favorisera le développement d'assurances privées.

Le programme action publique 2022

Ce programme dont l'objectif est « d'étudier le niveau de portage le plus pertinent pour chacune des politiques publiques » est le dernier élément de la cure d'austérité.

C'est une véritable feuille de route quasi obligatoire pour toutes les administrations précisée dans une circulaire du premier ministre du 21 septembre.

La baisse continue des dépenses publiques va créer des dysfonctionnements des services publics qui serviront à justifier le transfert de missions au secteur privé, voire leur suppression. Le comité de pilotage, composé de chefs d'entreprise, de parlementaires, d'élus locaux et de hauts fonctionnaires, ne sera pas celui qui rappellera à quoi servent les services publics ou leur rôle dans la réduction des inégalités sur l'ensemble du territoire.

Des cadeaux fiscaux

Ces mesures antisociales facilitent le second pan de l'idéologie libérale de Macron, la baisse massive des impôts des plus riches et des entreprises aux motifs de l'exil fiscal, de l'obligation d'avoir une fiscalité compétitive au sein de l'Europe

et de la nécessaire reprise économique.

Ce sont donc plus de 15 milliards de cadeaux :

- ✓ 3,2 milliards d'euros pour la transformation de l'Impôt sur la fortune (ISF) en Impôt sur la fortune immobilière (IFI). Même si l'ISF n'existe pas dans d'autres pays, il compense la faible progressivité de l'impôt sur le revenu des ménages les plus riches (350 000 contribuables en 2016). L'IFI alimentera la rente immobilière et la financiarisation de l'économie via les stratégies d'optimisation fiscale. Des montages d'évitement, via la détention de sociétés à prépondérance immobilière dont les titres ne seront pas imposés à l'IFI, se préparent déjà...

- ✓ 1,3 milliard d'euros pour la mise en place du Prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax »). Il fait disparaître la progressivité de l'impôt sur les revenus du capital au profit d'un prélèvement forfaitaire unique à 30 %, au bénéfice des ménages les plus riches. Les 10 % les plus aisés bénéficieront des deux tiers du coût budgétaire de la mesure et verront leur niveau de vie s'accroître de 4 225 euros en moyenne. L'assiette du PFU s'étendra à l'épargne populaire, notamment aux intérêts des produits d'épargne logement.

- ✓ 1,2 milliard d'euros pour la baisse progressive du taux de l'impôt sur les sociétés à 25 % d'ici 2022.

- ✓ 4 milliards d'euros pour le CICE, remplacé par un allègement pérenne des cotisations sociales patronales.

- ✓ 1,9 milliard d'euros pour la suppression de la taxe sur la distribution des dividendes, sans oublier les 10 milliards

que l'État va devoir rembourser.

- ✓ 4 milliards d'euros pour la non mise en place de la taxation des opérations intra journalières (le trading à haute fréquence notamment médiatisé par l'affaire Kerviel) qui devait financer l'aide à la transition énergétique des pays du Sud.

Un budget de classe

Le rapport d'OXFAM « Réforme fiscale : les pauvres en payent l'impôt cassé » révèle que les ménages les 10 % plus riches bénéficieront d'une hausse de revenus au moins 18 fois plus importante que les 10 % les plus pauvres. Les baisses d'impôts pour les plus riches vont prendre effet dès maintenant tout comme les baisses de dépenses publiques alors que les rares mesures en faveur des plus faibles sont repoussées *a minima* à la fin de l'année 2018.

Le constat est sans appel. Les 10 % les plus riches détiennent déjà plus de la moitié des richesses en France et la pauvreté a augmenté, touchant 600 000 personnes de plus en 10 ans. Aucune politique austéritaire menée en Europe n'a prouvé son efficacité pour faire redémarrer l'économie. Les dernières élections présidentielles ont montré que les inégalités, l'exclusion des plus pauvres, font le lit de l'extrême droite.

Cette politique d'une bourgeoisie arrogante favorisant toujours les plus riches et creusant les inégalités ne peut être combattue que par la rupture avec le modèle capitaliste. ●

ÉMILIE MOREAU

MACRON TERMINE

LE TRAVAIL ...

Globalement, E. Macron et son gouvernement tiennent leurs promesses à l'égard du patronat. Depuis son investiture, une « guerre éclair » minutieusement préparée est engagée contre les salarié-es et leurs organisations et contre ce qui reste des conquêtes ouvrières dans un Code du travail pourtant déjà mis en pièces par la loi Travail de l'an dernier.

Revenir sur la méthode est nécessaire pour apprécier la diversité des armes antidémocratiques dont dispose l'exécutif dans le cadre des institutions de la V^{ème} République, pour ce qui a été justement qualifié de « coup d'état social ». En effet, le gouvernement "socialiste" avait annoncé la réforme du Code du travail sans concertations, ni négociations préalables. Celui d'Edouard Philippe utilise la concertation séparée avec chacune des organisations, ce qui permet de leur dire des choses différentes, voire de les utiliser au travers d'éléments de langage savamment distillés. Aucune des organisations syndicales consultées, sauf la CGT, n'a dénoncé la méthode, ni réclamé une véritable négociation. La volte-face de J.-C. Mailly est, à cet égard, éclairante de la méthode. En son temps, le premier ministre M. Valls avait cyniquement utilisé à plusieurs reprises le 49-3 pour empêcher le débat parlementaire et faire adopter à marche forcée la loi Travail, rejetée pourtant par l'immense majorité de l'opinion publique et une grande partie des député-es. Même méfiance du débat parlementaire chez E. Macron qui annonce très tôt le recours aux ordonnances.

À ce stade, nous devons nous interroger sur la réaction des salarié-es et des organisations syndicales sur la séquence sociale ouverte par la loi Travail et poursuivie par les ordonnances et décrets Macron. Le rejet massif de la première loi Travail avait permis qu'un front des syndicats « de transformation sociale » catalyse une mobilisation prolongée, combative et massive, les organisations « réformistes » tenant le rôle classique du « évitons le pire et trouvons du grain à moudre ». Le gouvernement "socialiste" avait usé systématiquement de violences policières pour intimider les manifestant-es et du



49-3 pour imposer un texte sans majorité parlementaire. « Nuit debout » avait donné le sens d'une contestation politique plus globale à ce mouvement social.

Évidemment, la déroute socialiste, l'élection d'E. Macron et d'une majorité de député-es « En marche » ont changé la donne. Les manœuvres de la nouvelle équipe gouvernementale, une mauvaise appréciation sur la légitimité du président à « réformer » et une forme de sidération de certains appareils syndicaux ont abouti à l'impossibilité d'un véritable front syndical face aux ordonnances. Cela a facilité une conduite un peu solitaire par la CGT du calendrier des mobilisations. Cette séquence s'est achevée sans que l'ensemble des forces syndicales, public et privé, aient pu construire une véritable mobilisation unitaire prolongée. Pourtant, la nécessité de poursuivre ce combat est à la mesure de la régression historique contenue dans la loi Travail et les ordonnances.

L'inversion de la hiérarchie des normes et la fin du principe de faveur vident le Code du travail d'un outil essentiel de défense collective des salarié-es. Est acté le déplacement préférentiel de la négociation vers la branche et surtout l'entreprise, lieu où l'employeur est le plus fort par rapport aux salarié-es.

ORDONNANCES



Le recours à des salarié-e non élu-es ou non mandaté-es pour négocier, l'arme antidémocratique du référendum d'entreprise et la fusion des instances représentatives avec moins de moyens, accroissent encore cet affaiblissement alors que les négociations d'entreprise (salaires, horaires et conditions de travail) augmentent et se complexifient.

Les conditions d'embauche et de licenciement sont aussi profondément dégradées. Il s'agit par exemple de l'extension du CDI « de chantier » à toutes les branches où il est « estimé nécessaire », de la définition des CDD non plus par la loi mais par la branche et des négociations des salaires et des horaires pouvant passer de la branche à l'entreprise (y compris celles débouchant sur les reculs avec les accords dits « offensifs »).

Les procédures de licenciements sont simplifiées ... pour les patrons : motifs, réduction des délais de contestation pour les salarié-es et droit à l'erreur pour le patron ! Idem pour les licenciements collectifs : la rupture conventionnelle de contrat, jusque-là individuelle, peut être collective et l'appréciation des licenciements économiques ne se fait plus qu'en regard de la situation de l'entreprise sur le seul territoire.

Les recours aux prud'hommes sont découragés par des délais de saisine raccourcis, la technicité des documents exigibles et le plafonnement des indemnités.

Cette régression majeure aura des conséquences également sur la Fonction publique où le « new public management » trouvera dans les ordonnances une boîte à outils pour aider à casser les statuts, individualiser et localiser les recrutements, les carrières et les rémunérations.

Au final, ce succès pour Macron et son gouvernement, n'est espérons-le - et nous y travaillerons -, que provisoire, car si les salarié-es sortent défait-es de cette séquence, l'application des nouvelles mesures sera inévitablement une source majeure de conflictualité sociale. La question angoissante des combats qui s'annoncent, c'est qu'ils risquent d'être éclatés au niveau des branches, voire des entreprises et qu'il faudra refaire le chemin vers l'unité interprofessionnelle pour contrer les divisions et les diversités de situations créées par cette casse du Code du travail. ●

BRUNO DUFOUR

PHOTOS: D.R.

CODE DU TRAVAIL : LE DYNAMITAGE CONTINUE



Le bouleversement de la hiérarchie des normes organise le dumping social. Pour le comprendre, il faut revenir aux fondamentaux. Le contrat de travail est caractérisé par le lien de subordination. C'est pourquoi le Code du travail est un droit protecteur des salarié-es, qui tente de contrebalancer l'inégalité de ce lien.

L'ordre public social repose sur une hiérarchie des normes, éclairée par le principe de faveur : la source inférieure doit être plus favorable aux salarié-es que la source supérieure. Ainsi, la convention de branche est plus favorable que le Code du travail, l'accord d'entreprise est plus favorable que l'accord de branche et le contrat de travail ajoute des droits ou reprend ceux des accords. Lorsqu'il y a conflit entre ces différentes normes, c'est la plus favorable qui doit s'appliquer. Cet ordre juridique guidait jusqu'à présent globalement les dispositions du Code du travail.

La loi Travail de 2016 a remis en cause cette hiérarchie des normes dans les domaines de la durée du travail et des congés.

connaît la date de fin du contrat et il ne versera pas de prime de précarité. Il peut également fixer les durées des CDD ou le nombre de leurs renouvellements. L'ordonnance fixe ensuite 4 autres domaines pour lesquels la branche peut interdire aux accords d'entreprise de prévoir des dispositions différentes de celles de la convention de branche.

Mais en fait, cette affirmation de la primauté de la branche est un leurre. En effet, le nouvel article L 2253-1 permet à l'accord d'entreprise de déroger à la convention de branche s'il assure « des garanties équivalentes ». Ici, le principe de faveur est clairement remis en cause car, auparavant, l'accord d'entreprise ne pouvait diverger de la convention de branche qu'en étant « plus favorable » et non « équivalent ».

En outre, comment sera appréciée l'équivalence des garanties ? Thème par thème ou au regard de l'accord en général ? Peut-on considérer qu'un accord d'entreprise peut prévoir des salaires minima hiérarchiques inférieurs à ceux prévus par la branche, parce que, par ailleurs, il prévoit des durées de période d'essai plus courtes ? Un accord d'entreprise peut-il prévoir une durée minimale de travail moindre que l'accord de branche pour les salarié-es à temps partiel parce qu'il prévoit une durée maximale plus courte pour les CDD ? Cette disposition est susceptible d'induire une pagaille monstre au sein des entreprises et des branches.

... infériorise les salarié-es et entrave les contrôles

L'ordonnance précise qu'en dehors des 15 matières évoquées plus haut, les conventions d'entreprises prévalent sur les conventions de branche. Ainsi, le champ de compétence des accords d'entreprise est extrêmement vaste, comme, par exemple, les primes d'ancienneté, le 13^{ème} mois, l'indemnité de départ en retraite,... c'est la porte ouverte au dumping social intrabranche. Si un sous-traitant, sous la pression de son principal (ou unique) donneur d'ordre, arrive à faire signer un accord diminuant le coût du travail en faisant miroiter à ses salarié-es l'assurance d'obtenir un marché, qui peut croire que seul-es celles-ci et ceux-là seront touché-es ? De proche en proche, ce sont tous les sous-traitants qui se verront invités à faire baisser ainsi leur coût du travail, déstabilisant la concurrence et tirant tout le monde vers le bas.

Par ailleurs, les modalités de conclusion d'accords d'entreprise sont particulièrement souples, notamment pour les TPE : l'employeur pourra faire adopter son projet, qui, en fait, ne sera pas un accord négocié, si 2/3 des salarié-es se prononcent pour. Beaucoup des nouvelles règles encadrant la négociation visent à contourner les organisations syndicales et à éteindre tout rapport de force.

Au final, chaque entreprise aura sa propre réglementation, les unes tirant les autres à la baisse, et les missions de contrôle de l'application de la réglementation, des règles conventionnelles et contractuelles par les services d'Inspection du travail et des renseignements seront plus complexes et sans cesse remises en cause. ● LYDIA SAOULI, SNUTEFI-FSU



PHOTO: D.R.

La mort du principe de faveur ...

Les ordonnances Macron vont plus loin, en donnant, sur un champ plus large, la possibilité à l'accord de branche de déroger à la loi et à l'accord d'entreprise de déroger à l'accord de branche en moins favorable. Le contrat de travail ne protège plus les salarié-es dans la mesure où l'accord collectif d'entreprise peut leur être imposé.

Certes, l'ordonnance « relative au renforcement de la négociation collective » affirme le rôle premier de la branche dans 11 thèmes alors que la loi El Khomri n'en précisait que 6. Cet élargissement des matières relevant de la branche n'est pas véritablement un progrès car il se fait au détriment du domaine législatif. Ainsi, un accord de branche peut autoriser les employeurs à utiliser les CDI de chantier, jusqu'ici réservés au BTP. De tels CDI sont alors précarisés, car seul l'employeur

JUSTICE PRUD'HOMALE : MACRON RIME AVEC PATRON !

La mise à mort des Conseils de Prud'hommes semble particulièrement essentielle aux yeux d'Emmanuel Macron.

Dès 2015, Macron tente de faire adopter la limitation des dommages et intérêts en cas de licenciement abusif, mais cette mesure est retoquée par le Conseil Constitutionnel. Au travers de la loi El Khomri en 2016, il tente de la glisser de nouveau dans les textes. La mobilisation le fera reculer sur cette mesure. Et aujourd'hui, c'est par ordonnances qu'il tente à nouveau d'imposer cette mesure.

Les arguments fallacieux pour justifier un tel acharnement sont de deux ordres. Tout d'abord, la crainte que les indemnités prud'homales soient un frein à l'embauche. Et ensuite, l'affirmation que les plafonds proposés seront, de toute façon, conformes à la moyenne des condamnations constatées.

Concernant le premier point, celui-ci ayant déjà maintes fois été avancé pour justifier des reculs sociaux sans que l'embellie promise sur l'emploi ne soit au rendez-vous, il n'est pas besoin de s'étendre sur sa vacuité. En ce qui concerne le second point, l'argument se voudrait plus convaincant quant à l'absence de nocivité de la mesure. Il faut cependant pousser le raisonnement. Si le maximum des indemnisations est constitué de la moyenne actuelle, cela aura pour conséquence mathématique de faire diminuer cette moyenne à l'avenir. En effet, les conseiller-es ne donneront pas systématiquement les dommages et intérêts maximums auxquels pourrait prétendre la ou le justiciable, par conséquent, la moyenne des indemnités octroyées s'en trouvera abaissée, justifiant ainsi, pourquoi pas... une future baisse des plafonds.

Et d'autres mesures pour liquider les prud'hommes !

Cette attaque frontale contre la justice prud'homale fait suite aux dispositions déjà mises en place concernant la saisine des prud'hommes, devenue une requête en six pages (!) quand il suffisait d'un recto verso auparavant. On constate, rien qu'avec cette mesure, une baisse de plus de 40 % des affaires « enrôlées ». Les justiciables qui, auparavant, saisissaient seul-es pour de petites sommes, renoncent désormais devant cette complexité accrue. Et ceux qui renoncent sont bien évidemment les publics les plus fragiles, les moins informés de leurs droits.

Sans parler de la complexification extrême du recours à la Cour d'Appel, qui rend la représentation obligatoire et impose des délais de procédure extrêmement courts, sous peine de caducité à toutes les étapes. Seul-es les avocat-es disposant d'un secrétariat performant peuvent se sentir à l'abri d'une telle déconvenue.



PHOTOS: D. R.

Les défenseur-es syndicaux, qui pour l'essentiel exercent ce mandat en sus de leur emploi et ne disposent pour ce faire que de dix heures par mois, refusent pour la plupart de prendre ce risque et le/la salarié-e qui veut se défendre en appel doit soit renoncer, soit avancer des frais d'avocat.

Ainsi, par la grâce de ces lois et ordonnances, un employeur pourra désormais se débarrasser d'un-e salarié-e dont l'ancienneté ou l'indocilité lui semblera par trop coûteuse, en pouvant calculer par avance le coût maximum d'une telle décision.



Prenons le cas d'un ingénieur avec dix ans d'ancienneté payé 3000 € brut par mois. L'employeur le licencie sans aucune raison et se voit obligé de se défendre aux prud'hommes. Au pire des cas, il se verra condamné à verser 8 mois et demi de salaire, soit 25 500 €. Il embauche, pour remplacer ce salarié, un ingénieur débutant qu'il paie 2 000 € brut. En 26 mois, il aura économisé

l'éventuelle condamnation. Cerise sur le gâteau : les délais de la procédure prud'homale sont en moyenne proches de deux ans, hors appel, deux ans également. Donc notre brave entrepreneur aura largement eu le temps de provisionner l'éventuelle condamnation avant même d'être contraint de la payer, il aura même pu payer ses frais d'avocat avec les économies réalisées ...

Au travers de ces ordonnances, la justice prud'homale perd de sa pertinence et de son intérêt pour la défense des droits des salarié-es.

La prochaine étape sera sans doute, une fois que les salarié-es se seront détourné-es d'une institution qui ne leur apportera plus les réparations attendues, la suppression des Conseils des prud'hommes. Ils permettent, de par leur originalité liée au paritarisme, d'avoir une justice portant la voix des organisations ouvrières : intolérable pour les organisations patronales. ●

SYLVAIN PLOUZIN, DÉFENSEUR SYNDICAL CGT.

DES ORDONNANCES QUI FACILITENT LES LICENCIEMENTS !

Les ordonnances Macron ont modifié en profondeur les règles qui encadraient la rupture des contrats de travail au détriment des protections des salarié-es.

Juin 2017, l'usine Whirlpool d'Amiens, filiale du géant de l'électroménager, qui emploie 290 salarié-es et 350 intérimaires et sous-traitants, annonce un plan social et la délocalisation de sa production de lave-linge en Pologne. Objectif avoué : réduire les coûts. Le groupe, pourtant, affiche une belle santé financière : en 2016, son bénéfice net, en hausse, s'élève à plus de 800 millions d'euros. Qu'importe. Les salarié-es, intérimaires et sous-traitants de l'usine d'Amiens se retrouvent sur le carreau.

En septembre, ils décident d'agir en justice et d'assigner leur employeur aux prud'hommes. Et ce, sans attendre le courrier de licenciement que leur direction tarde à leur envoyer. Celle-ci attend l'entrée en vigueur des ordonnances annoncées par le gouvernement qu'elle sait lui être très favorables. Assigner la direction sans attendre est, pour les salarié-es, une manière de prendre les devants.

Protection réduite pour les salarié-es

L'assouplissement de l'obligation de motivation du licenciement, via la possibilité de préciser les motifs après la notification du licenciement et l'allègement des sanctions en cas d'insuffisance de motivation, donne la possibilité aux employeurs de ne plus s'embarasser de rigueur et d'honnêteté. La réduction des délais de contestation de 2 ans à 12 mois fragilise encore davantage les salarié-es les moins informé-es ou les plus hésitant-es à faire valoir leurs droits. De quoi décourager encore les contentieux prud'homaux déjà fortement réduits du fait des réformes du précédent gouvernement.

Mais c'est assurément de la limitation du périmètre d'appréciation du motif économique que la direction de Whirlpool aurait souhaité profiter. En effet, dans les filiales d'une multinationale, les difficultés économiques, les mutations technologiques ou la nécessité de sauvegarder la compétitivité de l'entreprise, seuls motifs valables d'un licenciement économique, s'apprécient désormais au niveau du « secteur d'activité commun à l'entreprise et aux sociétés du groupe



PHOTO : EUROPE 1

auquel elle appartient, établies sur le territoire national ». Le gouvernement a ainsi contourné la jurisprudence de la cour de cassation (2001) selon laquelle les difficultés économiques du groupe s'appréciaient à l'échelle internationale⁽¹⁾.

Plans sociaux pour motifs économiques facilités

Cette jurisprudence, juste, permettait de sanctionner un groupe en bonne santé financière qui crée artificiellement des difficultés économiques pour mettre sous pression sa filiale ou s'en débarrasser. Par exemple, en jouant sur les prix de transfert internes : ainsi, une holding immobilière créée pour gérer le patrimoine immobilier d'un groupe fixe à sa guise le loyer de chaque établissement et il suffit de l'augmenter pour l'un d'eux pour le mettre en difficulté. Ce serait, selon le secrétaire général de la CGT, le cas observé chez GM&S, à La Souterraine dans la Creuse, « où le prix du mètre carré équivalait à celui de Paris »⁽²⁾.

Les grands groupes sont coutumiers de telles manipulations des écritures comptables pour organiser (à la limite de la légalité) la concurrence entre filiales et justifier gel des salaires, intensification du travail ou licenciements. Le texte final a beau prévoir qu'en cas de fraude, le périmètre d'appréciation sera étendu à l'échelle internationale, la fraude restera très difficile à prouver, d'autant plus que les institutions représentatives du personnel sortent très affaiblies par la « fusion » des instances. Au-delà, les ordonnances constituent un clair encouragement aux entreprises à délocaliser leurs sièges sociaux et à pratiquer le dumping social. Pour le plus grand bonheur du Capital. ●

JULIEN LUSSON, MEMBRE D'ATTAC.



1) Notons toutefois que cela n'est valable que pour les groupes dont le siège social est situé à l'étranger. S'il est en France, sera pris en compte le groupe formé par cette entreprise et les filiales qu'elle contrôle.
2) <https://www.bastamag.net/Philippe-Martinez-CGT-Une-telle-attaque-contre-le-monde-du-travail-les-chomeurs>.



FUSION DES INSTANCES : UNE REPRÉSENTATION PLUS DIFFICILE DES SALARIÉ-ES !

Le gouvernement, avec les ordonnances Macron, refonde le système de représentation des salarié-es. Les trois instances, délégués du personnel (instaurés en 1936), comité d'entreprise (datant de 1945) et CHSCT (lois Auroux de 1982) fusionneront dans une instance unique, le Comité social et économique (CSE). Celui-ci serait doté d'une Commission Santé-Conditions de travail à partir de 300 salarié-es.

Ces trois instances, qui disparaissent, avaient chacune leur propre histoire et leur propre dynamique. Les délégué-es du personnel présentent les revendications individuelles et collectives des salarié-es au plus près des situations de travail, c'est la proximité qui les caractérise le mieux. Le comité d'entreprise était davantage confronté aux responsables de l'entreprise : sa mission de contrôle des décisions économiques représentait un élément crucial pour la construction d'un rapport de force dans ce domaine pour les salarié-es. Enfin, le CHSCT, instance qui a pris une importance accrue ces dernières années, alliait le débat autour du travail réel et le contrôle du respect des lois et règlements par l'entreprise.

Des missions confondues...

Le gouvernement avait garanti le respect de ces différentes missions pour le nouveau CSE. Cependant, gérer des logiques aussi différentes dans une même enceinte paraît relever de la mission impossible. D'autant que le nombre d'élu-es total baisse de 25 à 50 % suivant la taille des entreprises. La professionnalisation et l'extériorité guettent ces élu-es au temps limité, exclu-es du terrain malgré toute leur bonne volonté. Les ordonnances Macron prévoient des dispositifs de validation des compétences acquises dans le cadre de mandats, renforçant le développement d'un syndicalisme de « professionnels ».

Dans cette instance, il est fort à craindre que les questions économiques « importantes » soient privilégiées. Que deviendraient ici les questions plus « banales » du quotidien des salarié-es ? De l'attitude de tel chef d'équipe ? Les hypothétiques « délégué-es de proximité » évoqués par les ordonnances n'apparaissent pas dans les décrets actuellement disponibles. Sans parler des questions de santé et sécurité, soumises aux impératifs économiques. Pour ouvrir une enquête en cas d'accident ou de risque grave, l'élu-e devra obtenir le vote majoritaire des élu-es du CSE, dont la plus grande partie ne saisira pas l'importance de l'enjeu. De même, pour obtenir une expertise en cas de risque grave, le vote majoritaire du CSE est requis. Le procès-verbal du

CHSCT était considéré comme un document juridique, que les salarié-es pouvaient citer pour faire valoir une faute inexcusable de l'employeur. Est aussi actée la suppression du droit d'enquête des délégué-es du personnel, en cas d'atteinte à l'intégrité d'un-e salarié-e (agression, harcèlement, discrimination...).

...avec moins de moyens pour les salarié-es...

La mission confiée par le Code du travail donnait au CHSCT une place irremplaçable. C'est d'abord en tant que représentants de l'État et de l'intérêt général de la Nation que les élu-es vérifient le respect des lois et règlements concernant la santé et la sécurité du travail. La loi de 2013 leur a même confié le rôle de lanceurs d'alerte en matière environnementale ! Leur droit d'enquêter lors d'un risque grave avéré ou d'une atteinte à la santé donne une place au travail réel des salarié-es, qui resterait sinon méconnu dans l'entreprise, gérée par les normes hiérarchiques. Ils sont enfin représentant-es des salarié-es lorsque l'employeur les consulte avant toute décision d'aménagement important du travail, des équipements ou des grilles horaires.

...et moins d'obligations pour l'employeur.

Les élu-es du personnel, du comité d'entreprise et du CHSCT sont des outils de défense des salarié-es et la mauvaise conscience de l'employeur. La mise en concurrence effrénée entre entreprises dotées à présent du droit d'établir, après une négociation par nature dissymétrique, leurs propres grilles salariales, voire pourquoi pas leurs règles de sécurité, ne peut souffrir ce contre-pouvoir.

Au final, lorsque sont combinées cette confusion des missions au sein des nouveaux CSE, la réduction du nombre des élu-es et l'inversion de la hiérarchie des normes, tout en accroissant la place de la négociation d'entreprise, on peut redouter à terme l'émergence d'un « code du travail d'entreprise » alternatif au Code du travail et un affaiblissement de la capacité de ces nouvelles instances à défendre les salarié-es. ●

LOUIS-MARIE BARNIER,
SOCIOLOGUE DU TRAVAIL ET SYNDICALISTE.



PHOTO: SIPA

BIENTÔT UNE « LOI TRAVAIL XXL »



La même doxa de la flexibilité et de la baisse des coûts sous-tendant les réformes du Code du travail et celles de la Fonction publique (FP) annoncées par E. Macron lors de sa campagne électorale, il n'y a aucune raison que la déclinaison de la loi Travail XXL ne touche pas bientôt la FP, sous le prétexte « d'équité de traitement » ayant déjà motivé les réformes des retraites ou l'introduction du jour de carence. Et ce d'autant plus qu'il y a la volonté de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires sur le quinquennat, et qu'en les remplaçant par des contractuel-les pour faire le travail, on ne réalise pas pleinement les économies espérées « en même temps » sur le budget de l'État.

Inversion de la hiérarchie des normes

Pour la FP, l'équivalent du Code du travail est le statut général de la Fonction publique issu de la loi 83- 634, précisé pour chacun des versants par des lois particulières. Les statuts particuliers des différents corps, définis par des décrets, viennent ensuite définir plus précisément les obligations de service, contraintes, indemnités, primes statutaires, etc. et doivent être respectés quel que soit le service ou l'établissement d'affectation. En ce sens, ils peuvent être considérés un peu comme l'équivalent des accords de branche. Or, en septembre 2015, M. Macron (alors ministre et pas encore candidat) avait déjà déclaré que le statut des fonctionnaires n'était « plus adapté au monde tel qu'il va » et « surtout plus justifiable ».

Il est donc tout à fait plausible que le gouvernement Macron s'empresse prochainement de faire des modifications de ces textes, nécessaires à une « inversion de la hiérarchie des normes » dans la FP, comme annoncé dans le programme présidentiel⁽¹⁾.

« Nous mettrons à la disposition des gestionnaires publics les moyens de financer et de conduire des réorganisations génératrices de gains d'efficacité et de qualité de service »

Ainsi, sous couvert du temps de travail annuel de référence pour la FP, à 1607 heures annuelles comme dans le privé, les décrets statutaires particuliers pourraient faire disparaître nombre de références horaires hebdomadaires et laisser bien plus de latitude au service d'affectation pour définir les missions. Même chose pour les obligations de service des agents et la rémunération des heures complémentaires, en fonction des contraintes locales, de manière analogue à un accord d'entreprise, en laissant simplement des maxima hebdomadaires légaux. Par exemple, pour les



enseignant-es du second degré, cela pourrait donner lieu, comme cela a déjà été envisagé à plusieurs reprises dans des rapports officiels récents, à une annualisation des obligations d'enseignement, avec des variations entre période de cours et période d'examen, permettant d'augmenter les obligations hebdomadaires en période de cours. La bi-disciplinarité, déjà régulièrement proposée à des enseignant-es ne souhaitant pas faire un complément de service dans un autre établissement, pourrait également se voir généralisée et définie en fonction des contraintes locales. Dans le premier degré, cela pourrait se traduire également par des tâches imposées aux enseignant-es en fonction du projet éducatif local. Dans la vision des technocrates dirigeantes, cette « flexibilité » s'obtient par plus



« d'autonomie » des structures locales de service public, auxquelles l'État donnerait donc plus de « responsabilités » dans la gestion des agent-es et de leur carrière, au motif de mieux coller aux spécificités locales et donc d'un meilleur service public rendu aux usager-es.

De ce point de vue, avant même l'introduction durant le quinquennat précédent du RIFSEEP⁽²⁾ pour les personnels administratifs et techniques, qui permet d'individualiser la rémunération indemnitaire d'agent-es de même statut affecté-es sur des postes identiques en fonction de leur « mérite », un certain nombre de services de l'État ont déjà servi de test : il s'agit des collectivités locales et des opéra-

« Nous introduirons plus de souplesse dans la gestion des carrières avec des rémunérations plus individualisées et la promotion des mobilités »

De ce point de vue, avant même l'introduction durant le quinquennat précédent du RIFSEEP⁽²⁾ pour les personnels administratifs et techniques, qui permet d'individualiser la rémunération indemnitaire d'agent-es de même statut affecté-es sur des postes identiques en fonction de leur « mérite », un certain nombre de services de l'État ont déjà servi de test : il s'agit des collectivités locales et des opéra-

» DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?



© LIBRUESBLYON

teurs de l'État, au sens budgétaire du terme, c'est-à-dire ceux qui gèrent eux-mêmes la masse salariale destinée à la paye des agent-es qui y sont affecté-es, et leurs effectifs (par exemple : des musées, les universités, le CNRS, l'INSERM, etc.). La primauté des décisions locales commence à devenir réalité dans certains d'entre eux. Ainsi, en matière de rémunération, la majorité des primes dans la FPT « ont un caractère facultatif et sont donc mises en œuvre différemment suivant les collectivités et leurs établissements »⁽³⁾, pour des personnels recrutés sous un même statut. Dans les universités, on voit aussi fleurir des primes définies localement et légalement, dénommées primes « d'intéressement » (sic), définies en fonction des « ressources propres » que les agent-es ont contribué à procurer à leur établissement (contrats de recherche, de formation continue, etc.). De même, depuis la modification du décret statutaire des enseignant-chercheur-euses en 2009, qui a introduit la notion de « tableau d'équivalence des tâches » sans cadrage national, une même responsabilité (par exemple, direction d'études d'une formation) peut se voir reconnue dans le service d'enseignement pour des montants horaires variables selon les établissements, et on voit régulièrement des établissements changer à la baisse le montant de la reconnaissance d'une même responsabilité au fil des années, en fonction des contraintes budgétaires... De nombreux rapports officiels poussent régulièrement à aller plus loin dans « l'autonomie des universités » et à réintroduire la « modulation des services d'enseignement » des enseignant-es-chercheur-euses, sans l'accord des intéressé-es (actuellement requis), pour plus « d'agilité » dans la gestion. Cela de façon à ce que la direction puisse définir les obligations de service d'enseignement des un-es et des autres en fonction des priorités de l'établissement et des possibilités budgétaires.

Or, parallèlement, dans l'Éducation Nationale, bon nombre de rapports récents poussent à développer « l'autonomie » des EPLE⁽⁴⁾, en allant jusqu'au recrutement des enseignant-es

par le/la chef-fe d'établissement, avec des modèles analogues à celui de la FPT : la réussite au concours de recrutement vaut inscription sur une liste de qualification pour un temps limité, mais on se trouve son poste tout-e seul-e pour mieux correspondre au profil recherché localement. Notons qu'entre autres effets secondaires gênants, ce modèle développe le recrutement par copinage et induit la disparition de la notion de mutation, comme on le constate dans la FPT, la FPH, et l'enseignement supérieur. Muter équivaut quasiment à un nouveau recrutement, puisqu'il faut être accepté.e sur le poste convoité.

Licenciement et reclassement

La facilitation des licenciements opérée par les ordonnances peut également trouver sa transposition dans le cas de la FP : si un-e agent-e refuse des obligations de service locales, le statut peut prévoir une obligation de « muter ». D'autre part, même lors d'un licenciement économique, l'employeur privé n'a plus l'obligation de proposer les postes de reclassement à chaque salarié-e de manière personnalisée et est autorisé à transmettre les offres d'emploi par tout moyen. Les modalités de restructurations de services dans la FP peuvent très bien être calquées sur ce modèle : votre emploi saute ou bien vous n'acceptez pas vos obligations de service locales ? Qu'à cela ne tienne, dans un système où il n'y aurait plus de mouvement de mutation organisé, en raison de « l'autonomie » de structures locales, l'État met gracieusement à votre disposition un site internet de « bourse aux emplois » de la FP, et vous n'avez plus qu'à choisir où vous irez postuler pour votre prochain emploi, ou bien à partir travailler dans le privé...



Le programme Macron prévoyant également d'augmenter la part de l'emploi contractuel dans la FP, et d'aligner le statut des contractuel-les de la FP sur le droit du travail commun, il y a fort à parier que les titulaires soient vivement encouragé-es de cette manière à céder la place, ce qui permettrait

des économies supplémentaires, en recrutant des contractuel-les « moins cher-es » et bien plus malléables, comme cela a été pratiqué avec succès à France Télécom et à la Poste...

Les institutions représentatives des personnels ne sont déjà pas très puissantes dans la FP, puisque toutes ont un caractère purement consultatif et qu'il n'y a pas de nécessité pour l'employeur d'arriver à un accord avec les organisations représentatives pour adopter un texte. Seuls les CHSCT ont quelques prérogatives contraignantes et sont peu appréciés des directions administratives qui rechignent déjà à les faire fonctionner. Alors, pourquoi ne pas les faire disparaître comme dans le privé ? ●

CLAIRE BORNAIS

1) En italique grisé, des extraits du programme de Macron, disponible sur Internet (<http://en-marche.fr/emmanuel-macron/le-programme>)

2) Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

3) <https://www.emploi-collectivites.fr/primes-indemnitees-1-guide-2017-blog-territorial>

4) Établissements publics locaux d'enseignement.

Les débats sur les méthodes d'apprentissage de la lecture à l'école ne séparent pas seulement réactionnaires d'un côté et progressistes de l'autre. Parmi les défenseur-es d'une école émancipatrice et égalitaire, le débat existe également. Pour vérifier, au-delà des malentendus, ce sur quoi portent effectivement les désaccords entre nous, nous ouvrons dans ce numéro une série d'articles sur la lecture en donnant la parole à Jean-Pierre Terrail.

Blanquer est de retour... mais les pressions qui s'annoncent sur la façon d'enseigner la lecture ne soulèvent plus les émois à la tonalité franchement déraisonnable de 2006. Le terme « syllabique » n'est plus tabou, on peut lire dans une publication syndicale traditionnellement hostile une analyse assez posée des thèses de Stanislas Dehaene, etc. On se dit que la diffusion de ces thèses, les données collectées par les enquêtes Deauvieu et Goigoux, la Conférence de consensus de 2016 sont passées par là.

Les obstacles à l'ouverture d'un débat élargi et d'une réflexion sans préjugés n'ont pour autant pas disparu. Le paysage est envahi par une accumulation de réponses préétablies qui rendent toute question malvenue. Passez votre chemin, il n'y a rien à voir ! Pourquoi embêter les enseignant-es avec la globale, puisqu'ils et elles enseignent tous le décodage des syllabes ? De toute façon l'opposition des méthodes est une mauvaise querelle, artificielle et dépassée, il n'y a pas de méthodes, seulement des pratiques d'enseignement très diverses (ah bon ? Mais pourquoi alors tant de haine... envers la syllabique ?). Et pour boucler l'affaire : la syllabique est de droite (et même du FN, rappelle Lelièvre sur son blog), c'est bien connu, il n'y a donc pas lieu pour un démocrate de s'interroger plus avant !

Il n'y aurait donc rien de spécial à voir. Sauf peut-être ce détail, étonnamment absent de la plupart des contributions sur le sujet, ces 150 000 jeunes qui sortent de l'école chaque année « en grande difficulté de compréhension » d'un écrit très simple. Dans la France du 21^{ème} siècle, et au bout de cinq siècles d'alphabétisation

Apprendre à lire :



de la population. Un genre de détail à passer outre les arguments d'autorité pour aller y voir de plus près.

Question clé : à quoi tiennent donc tous ces échecs ? Les difficultés rencontrées ne tiennent pas aux enfants : tous les élèves, hors cas cliniques, peuvent entrer normalement dans la culture écrite. Elles ne tiennent pas à la qualité des maîtres. Les 131 enseignant-es de CP enquêtés en 2015 dans l'étude coordonnée par Roland Goigoux sont sélectionnés pour leur expérience et leur assurance professionnelles. Or (et on n'a pas encore bien pris la mesure de ce résultat, sur lequel le rapport n'insiste pas) il s'avère que cette élite compte autant de maîtres efficaces et inefficaces qu'au plan national.

Les difficultés ne tiennent pas non plus au fait d'enseigner ou pas le décodage, que tous les enseignant-es pratiquent. Reste la façon de s'y prendre, où donc tout se joue.

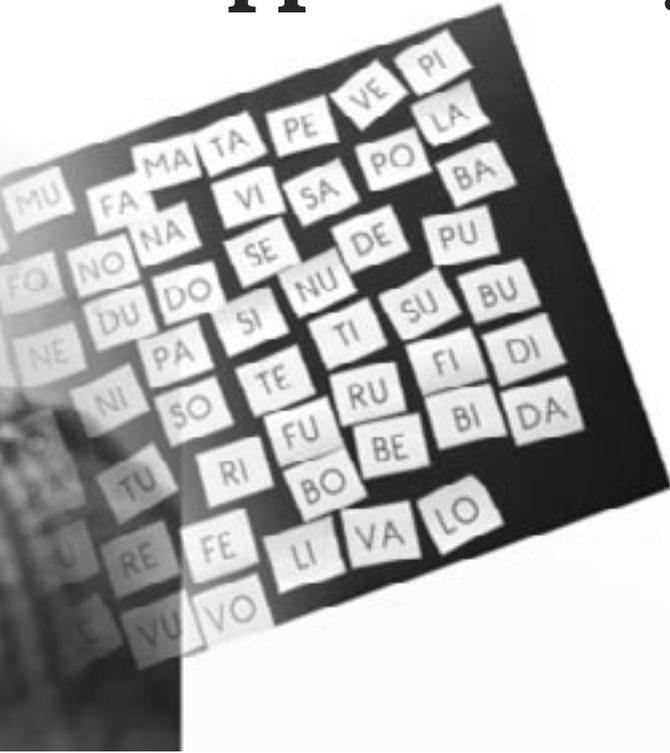
L'apprentissage du code graphophonémique

Dans neuf cas sur dix, la conduite des apprentissages combine des activités de décodage des syllabes et d'autres activités issues de la méthode globale. Quelle que soit leur diversité, ces modes dits « mixtes » d'enseignement de la lecture présentent trois constantes : au départ,

la reconnaissance globale d'un certain nombre de « mots outils » ; ensuite, le travail sur des textes plus ou moins déchiffrables, mais qui ne le sont jamais entièrement, les élèves étant encouragés à compléter le décodage par la « lecture devinette » ; conjointement, au nom du « lire, c'est comprendre », un travail sur la compréhension volontiers dissocié du décodage.

Qu'en est-il alors de la syllabique ? Celle-ci se distingue de ces constantes des méthodes mixtes sur trois points essentiels. Par la règle du « tout déchiffrable » : pas de mots outils, pas de lecture devinette. Il faut ne jamais avoir appris à lire à quiconque pour méconnaître la propension des jeunes élèves à se précipiter pour deviner, imaginer, inventer, et éviter un décodage toujours pénible au début. Plutôt que d'encourager ce réflexe, comme c'est le cas des méthodes mixtes, l'apprentissage syllabique ramène constamment et précisément au texte écrit, dont il propose une appropriation progressive, méthodique, systématique. L'application de ce principe, et c'est le deuxième point, assure l'autonomie de l'élève. Celui-ci peut déchiffrer par lui-même tout ce qu'on lui donne à lire. Le lexique proposé n'a plus besoin d'être préalablement connu : il peut être découvert, alors que la lecture devinette limite par nature le vocabulaire aux mots

de l'apprentissage syllabique...



i l'élite enseignante de l'en-
oigoux a des résultats moyens
satisfaisants : ces pratiques
ces ne sont à chaque fois le
que d'une minorité de ses
mbres. Ainsi la lecture à voix
ute n'occupe en moyenne que
3 minutes par semaine, 24
minutes seulement pour le
quartile inférieur des maîtres
enquêtés ! Et ce constat
ne concerne pas que
l'échantillon de cette en-
e : au plan national, moins
s maîtres ont adopté la mé-
oique, celle dont les préconi-
rèrent validées par ces éva-
ernationales.

apréhension ?

Le refoulement de la syllabique s'est
opéré, dans les années 1970-80, au nom
du « Lire, c'est comprendre ! » Certes.
Mais cette formule fameuse peut s'entendre
en deux sens. Telle qu'elle a servi (et sert
encore) d'étendard, elle suggère que

déjà familiers. Apprendre à lire peut se
faire avec des mots nouveaux et des
textes de qualité, le plaisir de leur appro-
priation venant récompenser l'effort du
déchiffrage (mais tous les manuels de
syllabique n'utilisent pas cet avantage !).
Troisième point : le moment crucial de
l'apprentissage syllabique est celui de
l'articulation sonore de l'écrit. Une pratique
soutenue et persévérante de la lecture à
voix haute est ici indispensable, puisque
c'est au moment où l'on passe d'un
déchiffrage à l'articulation
fluide que l'élève peut identifier le mot
et s'approprié (ou interroger) son sens.

Que disent des pratiques enseignantes
les évaluations statistiques internationales
disponibles (du National Reading Panel
américain de 2000 à l'enquête Goigoux
de 2015) ? Qu'avec les élèves les plus
vulnérables, issus le plus souvent des
classes populaires, ceux pour lesquels
les apprentissages se font essentiellement
à l'école, l'enseignement le plus efficace
est celui qui conjugue un taux de déchif-
frabilité maximum des supports de
lecture, une vitesse de progression dans
l'étude des graphèmes élevée (ce qui
plaide, comme le facteur précédent, pour
un départ alphabétique, sans étude vi-
suelle de mots outils), un temps important
consacré à la lecture à voix haute (ainsi
qu'une pratique précoce de l'écrit, sous la
forme notamment de dictées). On comprend



l'apprentissage ne doit pas se réduire à
l'assimilation du code, mais porter
spécifiquement sur la compréhension,
tout particulièrement avec des publics de
non-héritiers issus des milieux populaires.
On peut aussi la comprendre comme
soulignant le lien, dans l'acte de lecture,
entre le déchiffrage et la compréhen-
sion.

La première interprétation, encore
largement dominante dans le monde
éducatif, dissocie implicitement décodage
et compréhension. Elle s'accompagne de
la crainte, qui se manifeste régulièrement

depuis des années, qu'une attention trop
soutenue portée au décodage enferme
les élèves dans une attitude de « déchif-
freurs insensés » qui se désintéresseraient
du sens ou ne sauraient y accéder. Mais
cette appréhension est contredite à la
fois par les enquêtes empiriques et par
la théorie linguistique. Toutes les enquêtes
internationales évoquées ci-dessus
convergent là encore pour souligner combien
la compétence des élèves de fin de CP à
comprendre des phrases ou un texte en
lecture autonome dépend de leur capacité
à les déchiffrer de façon fluide. Ainsi
l'enquête Goigoux relève l'efficacité, pour
la compréhension, de l'utilisation d'un
manuel centré sur le code et montre que
le temps consacré à l'enseignement de
la compréhension ne vaut que si sa
durée hebdomadaire va croissant au long
de l'année scolaire. Autrement dit, pour
favoriser la compréhension en lecture
autonome, il faut d'abord assurer une
bonne intégration du code, puis augmenter
progressivement le temps consacré aux
tâches de compréhension.

Quant à l'analyse linguistique, elle
aussi prive de tout fondement
le fantasme du défricheur im-
puissant. Le son et le sens, le si-
gnifiant et le signifié, n'étant
que les deux faces indissocia-
bles du mot, F. de Saussure
souligne que « le déchiffrage nous
permet de reconnaître le mot écrit,
en le livrant simultanément dans
son acoustique et sa signification »
(s'agissant ici bien sûr d'un dé-
chiffrage fluide, et non de l'ànon-
nement dans lequel on laisse
parfois mariner les élèves).

L'identification des mots
étant acquise, reste à comprendre les
phrases, *a fortiori* les textes. Il s'agit là
d'une activité intellectuelle spécifique,
dont la pratique orale du langage nous
fournit les bases. S'y exercer en classe
en élargissant son lexique est bénéfique,
comme le montrent les enquêtes. Le faire
à partir de textes riches que l'on déchiffre,
comme le permet la syllabique, donne
tout son sens à ce qu'on appelle la lecture,
dont on attend plaisir et découverte. ●

JEAN-PIERRE TERRAIL, SOCIOLOGUE,
MEMBRE DU GRDS.

Les étudiant-es « winners » ou

La réforme de l'entrée dans l'enseignement supérieur, annoncée par l'« avant-projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants » début novembre, est une réforme idéologique appuyée sur un faux diagnostic. La rhétorique libérale macronienne veut distinguer, parmi les étudiant-es, les « winners » des « losers » et réserver les études longues aux premier-es. On entrevoit sans peine que les second-es seront prioritairement les élèves des classes populaires. Il faut, au contraire, défendre la possibilité pour tou-ttes les étudiant-es de rebondir à tout moment et de profiter de l'enseignement supérieur pour s'émanciper.

Dans le paysage de l'enseignement supérieur français, la licence est le seul lieu où les étudiant-es peuvent construire leur projet de formation progressivement d'année en année, voire de semestre en semestre. La licence occupe un point central dans le supérieur, à la fois pour celles et ceux qui effectuent les six semestres « normaux » et pour toutes celles et ceux qui viennent avant ou après d'autres formations (licence vers DUT, BTS, écoles ; DUT, BTS, CPGE intégrant la licence)⁽¹⁾. En cela, la licence est singulière car elle permet à de nombreux-ses étudiant-es d'avancer par essais erreurs et de s'orienter en fonction de leurs savoirs et leur motivation en constante évolution.

Jusqu'ici, la licence ne rentre donc pas dans le système dual (sélectif-non sélectif) et la vision linéaire des parcours que les ministres et Macron veulent imposer. Avoir cette vision, c'est croire que seulement 35 % des étudiant-es obtiennent leur licence en trois ans. La réalité est bien plus complexe. Seul-es 18 % des étudiant-es sortent de l'enseignement supérieur sans diplôme⁽²⁾.

Où sont donc passé-es les autres ? Certain-es redoublent en licence et réussissent, d'autres sont accepté-es dans des écoles (infirmier-es, ingénieur-es, police, etc.) via des concours préparés sur la base de leurs acquis en licence et obtiennent

partiels pour la percevoir), d'autres abandonnent pour des raisons financières, etc.

En outre, le taux de sortie sans diplôme est inférieur à la moyenne de l'OCDE, de l'ordre de 30 %⁽⁴⁾. Ce taux d'échec tant décrié n'a pas évolué depuis de nombreuses décennies (le taux de non-réinscription dans les licences et DUT est passé de 26 % en 1998⁽⁵⁾ à 26,3 % en 2016⁽⁶⁾). Le phénomène n'est donc pas nouveau et ne dépend pas de « nouveaux profils » d'étudiant-e et de « leur vécu en première année d'université »⁽¹⁾.

« Mon parcours » licence !

Pour soi-disant répondre à ces « nouveaux profils », le gouvernement préconise une meilleure cohérence entre le projet de l'étudiant-e, ses acquis et les caractéristiques de la formation⁽⁷⁾. Il cherche à convaincre que l'individualisation des parcours est la solution. C'est ainsi qu'il pousse les universités à créer des parcours répondant exclusivement aux demandes du marché du travail et d'autres parcours réservés à l'élite (doubles licences ou parcours accélérés, qui fleurissent aujourd'hui dans certaines universités).

La « transformation pédagogique » prônée va dans le même sens, en préconisant des méthodes pédagogiques spécifiques suivant le profil de l'étudiant-e⁽⁸⁾. Aux meilleur-es étudiant-es, des apprentissages centrés sur le savoir et des méthodes universitaires basées sur la formation à et par la recherche, pour une poursuite d'étude en master.



leurs diplômes⁽³⁾. D'autres étudiant-es poursuivent dans une autre université pour obtenir une spécialité en 3^{ème} année de licence, etc. Parmi celles et ceux qui sortent sans diplôme, certain-es s'inscrivent en licence pour bénéficier du statut étudiant (sécurité sociale étudiante, bourse qui nécessite d'être présent-e aux

en licence, « losers » ?



PHOTOS: D.R.

Aux autres, des pédagogies « actives » centrées sur les compétences transversales. Cette différenciation des parcours remet en cause le cadre national des programmes et des diplômes.

Pire, la réforme ouvre la voie à des parcours à plusieurs vitesses (durée de 2 à 4 ans) avec des remises à niveau avant d'entrer en licence, obligatoires pour les étudiant-es considéré-es non aptes à suivre une licence malgré leur baccalauréat. Concevoir les licences comme des couloirs plus ou moins longs et prestigieux posés sur une même ligne de départ nourrit la concurrence et la discrimination sociale déjà très présentes dans l'enseignement supérieur^{(1)**} et annihile la possibilité pour tout-e bachelier-e d'accéder au plus haut niveau de qualification.

Vers un certificat de fin d'études secondaires

Ce changement structurel profond de la licence n'est pas déconnecté des menaces qui pèsent actuellement sur le baccalauréat, aujourd'hui premier grade universitaire.

Le dispositif d'orientation présenté par la ministre du MESRI⁽⁹⁾ renforce le rôle des professeur-es, au détriment des conseiller-es d'orientation, et donne plus d'importance aux notes obtenues au lycée en se calquant sur la procédure actuellement en vigueur dans les filières sélectives. Ce processus d'orientation ressemble étrangement à celui opéré à la fin du collège, où les élèves en grande difficulté se retrouvent massivement dans une filière professionnelle. Les autres élèves se partageant, à partir de la première, entre les filières technologiques et générales, ces dernières accueillant plus d'étudiant-es « à l'heure », surtout en filière S. La correspondance des notes obtenues

au lycée avec les « attendus » des parcours différenciés de licence va, comme à la fin du collège, induire des orientations par défaut, les étudiant-es en difficulté se retrouvant dans des parcours de licence à finalité professionnelle, avec une intégration forcée sur le marché de travail à bac+3.

Il s'agit donc d'une véritable remise en cause du baccalauréat, qui change son statut, d'un premier grade universitaire vers une certification de fin d'études du secondaire.

Que faire pour respecter le choix des étudiant-es et favoriser l'émancipation sociale ?

Les bachelier-es doivent pouvoir accéder aux formations qu'ils/elles souhaitent. Cela nécessite d'augmenter ou redéployer le nombre de places en STS pour respecter le choix des bachelier-es professionnel-les : aujourd'hui 40 % sont orienté-es dans une autre filière que la STS choisie comme vœu 1 dans APB^{(9)*}.

La licence doit garder ses rôles de tampon, redistributif et de mobilité sociale. Elle doit continuer à être un lieu d'expérimentation et de construction de parcours intellectuels afin d'effacer les hiérarchies sociales et scolaires^{(1)***}.

Adapter le niveau disciplinaire en fonction des niveaux supposés des étudiant-es et former des groupes de niveaux homogènes ne sont pas des solutions. Restreindre les méthodes pédagogiques en fonction de la population étudiante non plus, d'autant que les pédagogies « actives » sont souvent sources de discrimination sociale. Sans compter que les parcours à plusieurs vitesses avec

des pédagogies différentes limitent les passerelles entre les filières.

Il faut au contraire favoriser la mixité des niveaux des étudiant-es et développer l'aide entre pairs. Les étudiant-es en grande difficulté doivent avoir en outre la possibilité, pendant leur cursus, de bénéficier de soutien, en lien étroit avec les contenus disciplinaires enseignés. L'apprentissage des savoirs doit être le même pour tou-ttes en développant des méthodes pédagogiques complémentaires : exposé des savoirs pour leur structuration, usage dans des contextes diversifiés (méthodes d'analyse, projets, stages, expérimentations), etc. C'est uniquement par cette diversité qu'il est possible d'amener tou-ttes les étudiant-es au plus haut niveau de qualification et de former des citoyen-nes émancipé-es ayant un esprit critique et capables de gérer leur carrière professionnelle.

Le système que veut imposer Macron renforce la prolifération d'écoles privées sélectives, souvent onéreuses, délivrant des diplômes de moindre qualité⁽¹⁰⁾. La seule solution permettant de garder la licence est d'augmenter les moyens humains et financiers de manière équitable pour tou-ttes les étudiant-es sur tout le territoire à la hauteur de ceux accordés aux filières sélectives. Mais la politique de financement par projet, qui prend de plus en plus d'importance dans les universités au détriment de financements permanents, n'en prend pas le chemin. Contre l'enseignement supérieur élitiste et méritocratique qui met en avant le développement du « mérite pour obtenir la filière de son choix »⁽¹¹⁾, défendons l'égalité d'accès et de réussite pour l'émancipation. ●

NATHALIE LEBRUN et
MARY DAVID

1)*** R. Bodin et S. Orange, « L'université n'est pas en crise », Éditions du Croquant (2013).

2) Note d'information Enseignement supérieur et recherche 14.03

« Les bacheliers 2008 entrés dans l'enseignement supérieur : où en sont-ils la quatrième année ? » (avril 2014).

Toutes les références ci-dessous sont disponibles en ligne.

3) Note d'information Enseignement supérieur et recherche 13.10

« Réussite et échec en premier cycle » (novembre 2013).

4) Regards sur l'éducation 2013 OCDE.

5) R. Bodin, M. Millet, « L'université, un espace de régulation ».

L'« abandon » dans les 1^{ers} cycles à l'aune de la socialisation universitaire », Sociologie, 2011.

6) Repères et Références Statistiques, DEPP (2016).

7) « Plan étudiants : accompagner chacun vers sa réussite » Dossier de presse, MEN et MESRI.

8) Programme d'Investissement d'Avenir, appel à projet « nouveaux cursus à l'université ».

9)* Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

10) Rapport d'information n°2951 de l'Assemblée Nationale

« Les liens entre le lycée et l'enseignement supérieur », 8 juillet 2015.

11) « Un système plus élitiste et méritocratique s'impose à l'université » - F. Zerouala, Médiapart, 31 octobre 2017.

Vygotski est né à Orsha, près de Gomel, en Biélorussie en 1896. Après de brillantes études universitaires, il revient à Gomel où il exerce des activités d'enseignement auprès de futur-es enseignant-es et diverses activités culturelles (philosophie, critique littéraire, théâtre, etc.). Il y fonde un laboratoire et réalise ses premières expériences en psychologie. À la suite de son intervention remarquée au II^e Congrès panrusse de psycho-neurologie en 1924, il est engagé comme chercheur à l'Institut psychologique de Moscou où il travaillera jusqu'à sa mort en 1934.

Lev Sémionovitch Vygotski

Quelques repères biogr



PHOTOS: D. R.

Pendant ces dix ans, il déploiera une activité intense : recherches, conférences, direction de thèses, voyages. En 1925, il crée un laboratoire de psychologie pour l'enfance anormale qui deviendra par la suite l'Institut de défectologie dont il sera le premier directeur. En 1926, il engage avec ses collaborateurs un vaste travail expérimental et théorique. Mais Vygotski n'a pas encore élaboré les concepts fondamentaux du modèle historico-socio-culturel du psychisme. Ce n'est que vers 1930, après une gestation de quelques années, que Vygotski et ses collaborateurs formuleront cette théorie.

De 1930 jusqu'à sa mort, Vygotski va poursuivre ses recherches et y ajouter un intense travail de publication pour y présenter sa théorie historico-socio-culturelle. En 1934, il propose une synthèse de dix années de travail ininterrompues qui sera son œuvre majeure, *Pensée et langage*. Il en dicte le dernier chapitre sur son lit de mort.

Dès 1936, l'œuvre de Vygotski est censurée. Ce n'est qu'en 1956 que paraît

à nouveau *Pensée et langage* en russe. En 1962, un digest est publié aux États-Unis. Curieusement, la première traduction en français de *Pensée et langage* ne paraîtra qu'en 1985.

Le modèle historico-socio-culturel de Vygotski

En environ dix ans de travail scientifique, Vygotski a développé une conception radicalement neuve du psychisme humain, la conception historico-socio-culturelle. On peut l'énoncer schématiquement comme suit.

À la différence des fonctions élémentaires que nous avons en commun avec les vertébrés supérieurs, nos fonctions psychiques les plus élevées, celles qui permettent, entre autres, la maîtrise du comportement (comme l'attention volontaire, la mémoire volontaire, la pensée abstraite, la formation des concepts, la libre volonté...) ne résultent pas de capacités natives. Elles résultent de l'appropriation d'acquis socio-historiques, objets d'un monde culturel (les œuvres de la culture, au sens large) dont les éléments de base sont l'outil et le signe. Par signe ou plutôt par instrument psychologique, Vygotski entend le langage, les diverses formes de comptage et de calcul, les moyens mnémotechniques, les symboles algébriques, les œuvres d'art, l'écriture, les

schémas, les diagrammes, les cartes, les plans, etc. Par cette appropriation, se développent chez les individus des activités et une personnalité foncièrement irréductibles à leurs conditions naturelles. Avec le développement culturel apparaît donc du qualitativement nouveau.

Autrement dit, existent chez l'enfant deux lignes de développement dialectiquement intriquées : une ligne naturelle et une ligne culturelle. Ainsi l'enfant hérite d'une organisation biologique, comme être de nature, et il se construit, en tant qu'être de culture, en s'appropriant les productions humaines léguées par les générations antérieures. Cette appropriation culturelle n'est possible que par la médiation d'outils psychologiques qui, à l'instar des outils techniques qui permettent à l'homme de transformer la nature, lui permettent à la fois d'agir sur le comportement d'autrui mais aussi sur le sien propre. Et c'est cette appropriation culturelle médiatisée par des outils psychologiques qui rend possible le développement des fonctions psychiques supérieures.

Une loi du développement : de l'inter-psychique à l'intra-psychique

Mais comment cette appropriation culturelle est-elle possible ?

Vygotski nous propose un exemple, celui d'un enfant cherchant désespérément un jouet. L'adulte intervient et le questionne : l'avais-tu à tel endroit ?



Vygotski à l'Institut de psychologie de Moscou.

aphiques



L'avais-tu à tel moment ? Etc. L'adulte, par ses questions, oriente ainsi la conduite de l'enfant vers une recherche systématique. À une étape ultérieure, l'enfant reprendra pour lui-même cette pratique des questions, se les posant cette fois à lui-même. Cela lui permettra, grâce à autrui et l'aide du langage, une exploration méthodique et contrôlée de son expérience passée. Peu à peu, de cette manière, pourra se développer une forme de mémoire supérieure : la mémoire volontaire.

La thèse de Vygotski, illustrée brièvement par cet exemple, est que nous finissons par appliquer à nous-mêmes les conduites sociales que nous mettons en œuvre avec autrui. L'origine des conduites humaines complexes est donc inter-psychique ; elles sont « agies » d'abord à deux, à plusieurs, pour être ensuite intériorisées, en particulier à l'aide du langage. On passe de l'inter-psychique à l'intra-psychique. La structure du psychisme est en son essence sociale.

Vygotski écrit : « la loi génétique qui gouverne de manière générale le développement

culturel peut-être formulée de la façon suivante : toute fonction chez l'enfant entre en scène deux fois, sur deux plans, d'abord sur le plan social, puis psychologique, d'abord entre individus comme catégorie interpsychique, puis au-dedans de l'enfant comme catégorie intrapsychique. Cela vaut pareillement pour l'attention volontaire, la mémoire logique, la formation des concepts ou le développement de la volonté. [...] Derrière toutes les fonctions supérieures, derrière leurs rapports, il y a génétiquement des rapports sociaux, il y a des rapports réels entre des individus. »

Il est important de ne pas dissocier cette loi du développement des analyses concernant le rôle des instruments psychologiques, en particulier du langage. En effet, le langage permet de planifier nos conduites, de les organiser, de les contrôler, de les complexifier. C'est à l'aide du langage que l'enfant pourra reconstruire le questionnement qui lui permettra une exploration méthodique, lors d'une recherche d'un objet perdu.

Apprentissage et développement

Quels sont les rapports entre apprentissage et développement ? Il existe plusieurs réponses à cette grande question.

Pour Piaget, les apprentissages sont sous la dépendance du développement : on ne peut entreprendre un nouveau type d'enseignement que si l'enfant a atteint un certain niveau de développement. Par exemple, pour lui, l'enfant est supposé ne pas pouvoir maîtriser l'apprentissage numérique avant d'avoir construit les opérations de classification et de sériation. Piaget insiste d'ailleurs sur la nécessité pour l'enseignant de s'interroger sur le niveau de développement de l'élève avant d'entreprendre un nouvel apprentissage.

Les psychologues behavioristes, eux, refusent la distinction entre apprentissage et développement. Selon eux, il n'y a pas d'activité interne qui ressemblerait de près ou de loin à du développement. Tout ce que l'organisme fait est le fruit des apprentissages, c'est-à-dire le résultat de transformations de l'organisme par des stimuli externes ou internes.

Vygotski, au contraire, va défendre la thèse que les apprentissages précèdent et provoquent le développement. En effet, les apprentissages, lieu de construction des capacités, ouvrent des voies, orientent,

amènent les fonctions psychiques à se transformer et à se réorganiser, et rendent ainsi possible le développement. Mais le développement, processus interne de transformation, n'est pas sous la dépendance entière et directe des apprentissages. Vygotski défendra toute sa vie l'existence de processus internes de développement qui échappent aux décisions extérieures de transformer l'individu. Vygotski parle en termes d'auto-développement.

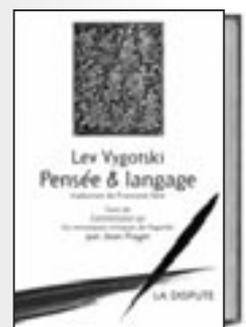
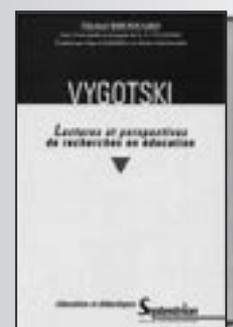
Brève conclusion

Cette brève présentation de notre lecture de l'œuvre de Vygotski, évidemment bien trop réductrice, fait l'impasse sur de nombreux aspects de sa pensée. Mais elle permet peut-être d'approcher son originalité et, en particulier, de récuser le naturalisme encore trop présent en éducation. Car, d'après lui, les traits caractéristiques de notre psychisme culturellement développé ne sont pas pré-inscrits dans notre individualité biologique, mais se forment et se transforment dans nos rapports au sein du monde social. Ce que, d'ailleurs, d'autres chercheurs ont pu retrouver depuis. Cela rend caduques et le naturalisme et la vieille idéologie de la « nature humaine » trans-historique. ●

BERNARD VIDAL et YVES CHASSIN,
IREM DE TOULOUSE.

POUR ALLER PLUS LOIN

- BROSSARD, M. (2004), *VYGOTSKI. Lectures et perspectives de recherches en éducation*, Presses Universitaires du Septentrion.
- SCHNEUWLY, B. (2008), *Vygotski, l'école et l'écriture*, Les cahiers de la section des Sciences de l'Éducation, n° 118. Version pdf : <https://gpcmaths.org/data/documents/schneuwly-vyg118.pdf>
- VYGOTSKI, L. S. (1997), *Pensée & langage*, La Dispute.



Venezuela : sous la guerre des mo

Le traitement médiatique de la question vénézuélienne dépasse les limites de ce grand pays pétrolier. Il concerne l'ensemble des forces politiques et sociales qui n'ont aucun intérêt à la perpétuation du couple capitalisme - impérialisme, c'est-à-dire l'immense majorité de la population de notre unique vaisseau spatial, la Terre. La réalité vénézuélienne est attaquée éhontément avec les armes de désinformation massive. C'est ainsi l'hypothèse même de la possibilité d'une alternative qui est visée.



N. Maduro.

PHOTOS: D. R.

Bien sûr, il faut comprendre et discuter tous les défauts et toutes les failles du gouvernement vénézuélien, les différences stratégiques qui sont apparues dans le bloc de la « révolution bolivarienne », les voies de la construction d'un « socialisme du XXI^{ème} siècle ». Mais dans un cadre respectueux des choix des Vénézuélien-nes, de leur réalité, de leurs tentatives, en condamnant les tentatives de déstabilisation contre-démocratiques qui sont à l'œuvre.

Le Venezuela est une dictature ?

La constitution de 1999, « bolivarienne », a instauré de nouveaux droits démocratiques et installé la participation populaire en principe constitutionnel. Malheureusement, cette participation populaire a trop souvent été limitée à la participation électorale. Depuis presque 20 ans, le Venezuela a connu une vingtaine de

processus électoraux, organisés par un pouvoir indépendant dirigé par 5 personnes, dont deux sont désignées par l'opposition. L'opposition a gouverné de nombreuses villes (dont la capitale) et états, et encore gagné des positions lors des dernières élections d'octobre, dont les états stratégiques sur la frontière colombienne.

Qu'à cela ne tienne, comme toujours depuis 1999, la « transparence » du scrutin a été contestée, mais jamais pour contester les victoires de l'opposition. Pourtant, le vote est électronique, contrôlé par empreinte digitale, doublé d'une urne papier permettant de comparer le papier et l'électronique... Et les principaux partis de l'opposition ont finalement signé les actes reconnaissant la régularité du scrutin d'octobre ... Dont acte !

Le gouvernement affame son peuple ?

Les conditions de vie au Venezuela n'ont jamais été aussi difficiles depuis l'arrivée de Chávez au pouvoir. De nombreuses pénuries se sont abattues sur la population laborieuse. La politique économique erratique menée depuis des années s'est conjuguée avec l'utilisation, par les grands propriétaires des entreprises d'importation et de distribution, de leur pouvoir économique comme arme politique.

Sans prétention à l'exhaustivité, trois éléments à discuter

Le contrôle des changes. Après l'échec du coup d'État contre Chávez, les dépositaires les plus fortunés du pays sortent massivement leurs capitaux des banques pour les placer à Miami. Soutenu par une forte mobilisation populaire, Chávez instaure le contrôle des changes. Celui-ci s'est finalement retourné contre l'État et est devenu vecteur de corruption. Il va susciter une formidable spéculation sur la monnaie. En un tour de passe-passe, il était possible de changer au noir des dollars ou des euros contre des bolivars à un taux qui n'avait rien à voir avec le taux officiel, puis d'aller racheter à la banque des dollars. Nombreux sont les petits ou grands commerçants et/ou producteurs de services qui se sont reconvertis dans le cambisme illégal. Le bolivar a progressivement perdu toute valeur économique réelle, l'inflation a explosé, et seuls ceux qui peuvent disposer d'une monnaie forte peuvent conserver leur épargne.

La chute des prix du pétrole. Après la politique pro-OPEP des années 2000 et la remontée des prix du pétrole brut, les pays importateurs se sont détournés du marché international pour se tourner vers la prospection et l'extraction domestique. Les prix se sont mis à baisser, parallèlement à la découverte de nouveaux gisements sur le territoire US. Le pétrole du Venezuela représentant 90 % des entrées de devises du pays, c'est toute la politique sociale et redistributive



ts, l'affrontement social

du Venezuela qui est devenue impossible. « Guerre économique » ou simple logique du marché ? L'effet est le même.

La dépendance au pétrole. L'histoire du Venezuela se confond presque avec la découverte du pétrole. Ce qui a fait sa richesse fait aussi sa grande faiblesse : la mono production. Les revenus de l'exportation du pétrole n'ont jamais été « semés ».

Malgré les mobilisations populaires et les lois, la réforme agraire n'a pas vraiment porté ses fruits. Des expériences coopératives très intéressantes ont vu le jour, mais elles ne suffisent pas à l'échelle du pays. Dénoncer que Chávez « n'a pas diversifié l'économie », c'est faire fi des conditions objectives : on ne forme pas des centaines de milliers d'agriculteurs-trices à partir d'une culture exportatrice et pétrolière. Dans une économie culturellement commerciale, la tentation est grande de faire de l'argent rapide en vendant plus ou moins légalement ses terres, sous la pression de grands propriétaires terriens qui ont développé des milices armées chargées de menacer de mort les plus petits.

Un détour socio-historique

Le Venezuela a eu peu d'agriculture coloniale et esclavagiste, les populations pré-colombiennes ne sont pas très présentes dans cette partie du sous-continent. La « malédiction du pétrole » a changé la face du pays. Une immigration massive s'est développée d'Europe, du monde arabe puis de l'ensemble de l'Amérique latine, mue par le rêve de fortune facile. Les communautés allophones au Venezuela témoignent de cette modification démographique récente.

L'extraction industrielle du pétrole ne réclamant plus des milliers de manœuvriers, cela a provoqué une extraordinaire concentration urbaine. En l'absence de diversité économique, seul le commerce de biens importés permet de survivre. Résultat, Caracas est une ville entourée des plus grandes favelas du monde avec un taux de petits commerçants saturant toute possibilité de faire fortune.

À l'image des *Barbelés dans la prairie* où le premier plantant les piquets devenait propriétaire, les centres-villes témoignent d'une absence presque totale de concer-

tation reléguant aux cercles intellectuels l'idée même de plans d'aménagement d'urbanisme. La proposition, saugrenue, d'un système fiscal qui permettrait de financer transports, équipements, éducation, etc. a été portée par la constitution bolivarienne...

Avec cet héritage, difficile de trouver les énergies et compétences nécessaires pour le développement d'une industrie de transformation ou une nouvelle paysannerie. Pourtant, l'enjeu est bien là pour que l'alternative soit possible !

Une assemblée constituante illégitime, antidémocratique ?

Depuis l'élection de Maduro (2013), l'opposition de droite ne cesse d'annoncer son renversement. À force de l'annoncer, il faut mettre ses déclarations en lien avec ses actes.

Dans un pays où les armes à feu sont



omniprésentes, où chacun-e distingue le son d'une arme longue d'une arme courte, si la violence s'empare du champ politique, elle fait des morts.

Depuis un an, des secteurs radicalisés et fascistoides de l'opposition bloquaient Caracas, n'hésitant pas à brûler des institutions hospitalières, sociales, à tuer des gens. Face à cette violence, les forces de l'ordre ont réagi, et ont parfois débordé. Plusieurs dizaines de policiers et militaires ont été mis en examen et emprisonnés pour fait d'homicides ou de tentatives. Si la majorité des morts n'était pas du fait des forces de l'ordre, une nouvelle grande campagne médiatique a dénoncé la répression massive du peuple par le gouvernement.

Dans ce déchaînement de violence, Maduro a convoqué une Assemblée Constituante sur la base d'une interprétation discutée (et discutée) d'un article de la constitution de 1999. Mais cette dis-

cussion légale n'avait pas de valeur pour une grande majorité de la droite dont le seul objectif est que Maduro quitte le pouvoir qu'elle considère usurpé depuis 1999 !

Quels sont les éléments discutés de cette Assemblée Constituante ?

Elle est élue avec deux collègues : l'un au suffrage universel, l'autre étant un vote interne aux corporations décidées par le gouvernement. C'est une forme non traditionnelle de la démocratie représentative.

Le Conseil Electoral a autorisé et validé les votes en dehors des bureaux de vote habituels, jetant un doute sur la fiabilité des résultats. Mais devait-il céder aux pressions de la droite insurrectionnelle qui bloquait les quartiers et incendiait les bureaux de vote ?

Une fois mise en place, l'ANC s'est déclarée plénipotentiaire, c'est à dire qu'elle assume plus que le pouvoir constituant. Elle a, par exemple, suspendu l'élection du gouverneur du Zulia qui a refusé de faire valider son élection par l'ANC.

Certains ne lisent dans ces événements que la dérive autoritaire aux abois. D'autres, dont je suis, estiment qu'il s'agit d'un pas de côté dans un processus révolutionnaire imparfait, pas de côté qui a permis

de mettre fin à la violence et de remettre de la politique là où l'opposition ne voulait que du sang.

Pour sortir par le haut et par la gauche de cette situation, des secteurs de la gauche militent pour une « dépoliarisation » du débat, faire émerger une force politique non directement contrôlée par le gouvernement, mais loyale aux objectifs de la « révolution bolivarienne ». C'est le cas des forces organisées dans la *Plateforme en Défense de la Constitution de 1999*, ou d'autres plus discrètes qui agissent dans les organisations plus ouvertement liées au pouvoir. Les prochaines élections municipales seront un prochain test. Souhaitons-leur un résultat qui permette de rendre audible à une échelle large le nécessaire débat qui doit se poursuivre... entre révolutionnaires ! ●

SÉBASTIEN VILLE

Alors qu'il est désormais de bon ton de brocarder la victoire bolchévique et de la réduire à un coup d'État mené par une petite secte d'illuminé-es extrémistes coupée des masses, il est nécessaire de prendre toute la mesure de ce qu'elle a représenté pour des générations militantes dont nous sommes issu-es et pour des millions de femmes et d'hommes désireux de construire une société débarrassée de l'exploitation et de la guerre.

« **I** l reste pour les bolcheviks le mérite impérissable d'avoir, en conquérant le pouvoir et en posant pratiquement le problème de la réalisation du socialisme, montré l'exemple au prolétariat international, et fait faire un pas énorme dans la voie du règlement de comptes final entre le Capital et le Travail dans le monde entier. En Russie, le problème ne pouvait être que posé. Et c'est dans ce sens que l'avenir appartient partout au bolchevisme ». C'est ainsi que s'exprime Rosa Luxembourgeois lorsqu'elle évoque la récente prise du pouvoir du parti de Lénine à Petrograd en octobre 1917.

Si la révolutionnaire allemande, alors emprisonnée pour son opposition à la guerre impérialiste qui déchire l'Europe, porte un regard critique sur l'expérience révolutionnaire en cours en Russie, elle reconnaît aux bolcheviks l'immense mérite d'avoir mis à l'ordre sur le continent la rupture avec le monde capitaliste qui a conduit la civilisation au désastre. La Révolution russe est un coup de tonnerre salutaire, un cri de protestation vivant adressé à la face des directions ouvrières incapables d'enrayer la guerre ainsi qu'un défi à l'ordre bourgeois et militariste qui a submergé l'Europe. L'Octobre russe fut, au cœur d'un conflit interminable et meurtrier, une grande leur d'espoir pour les peuples.

Une Révolution qui vient de loin

La victoire des bolcheviks prend sa source à l'été 1914 dans le refus obstiné d'une guerre voulue par les bourgeoisies européennes et dont les masses ouvrières et paysannes sont les premières victimes. Le mérite du parti bolchevik est de ne pas avoir cédé aux logiques « d'Unions sacrées » pour maintenir vivante la flamme de l'internationalisme lorsque les dirigeants de l'Internationale socialiste avaient capitulé, oubliant les résolutions

Il y a cent ans la Révolution russe : « ils/elles ont osé » !

L'attaque du palais d'hiver à Petrograd dans la soirée du 25 octobre 1917.



Rosa Luxembourgeois.

de congrès votées avant 1914 pour conjurer le péril militariste. Après plus de deux ans de conflit, ce sont les femmes russes qui ont secoué le joug despotique et fait tomber l'autocratie tsariste en février 1917. La République a été proclamée, avec un gouvernement provisoire où siègent mencheviks et SR (socialistes-révolutionnaires). Un de ses premiers actes est de réaffirmer l'engagement de la Russie aux côtés de ses alliés français et anglais. Face à ce choix mortifère, les désertions sur le front de l'Est se multiplient et prennent un caractère insurrectionnel qui alimente la contestation sociale et politique à l'arrière. Des Soviets se forment dans les usines, les campagnes et les régiments.

Lénine, qui rentre d'exil en avril 1917, sent que la société est prête à basculer. Il propose dans ses thèses d'avril de retirer tout soutien au gouvernement provisoire, de redistribuer les terres en faveur des paysans pauvres, de nationaliser les banques et de mettre fin à la guerre immédiatement, sans condition. Cette ligne stratégique, jugée suicidaire par plusieurs dirigeants bolcheviks, fait pour-

tant du parti de Lénine la seule force capable d'incarner une alternative crédible. À l'été 1917, une évidence politique s'impose : le gouvernement provisoire est pris en étau entre les bolcheviks dont l'audience ne cesse de progresser dans les Soviets, et les forces réactionnaires regroupées autour des généraux monarchistes comme Kornilov. Réaction militaire ou révolution socialiste ? Telles sont les deux faces de l'alternative posée au peuple russe. Après l'échec du coup de force de Kornilov en septembre, où la résistance déployée par les militant-es bolcheviks fut essentielle, la voie est libre pour une prise du pouvoir. L'insurrection est votée par le comité central et se déroule dans la nuit du 24 au 25 octobre 1917. Les camarades de Lénine se rendent maîtres du Palais d'Hiver et de la capitale presque sans effusion de sang. Aussitôt un conseil des commissaires des peuples se met en place.

Le souffle de la Révolution

Pour s'assurer le soutien des masses paysannes, la première disposition est d'abolir la grande propriété et de nationaliser, sans indemnités, les immenses domaines de l'Eglise orthodoxe. Ces mesures mettent à bas la vieille structure féodale. La Russie connaît alors sa nuit du 4 août. La dette de l'Empire tsariste est récusée et les banques nationalisées. L'édifice est complété par une série de dispositions démocratiques historiques : éducation laïque et obligatoire dans un pays où l'analphabétisme est la règle, droit de vote pour les femmes et



Lénine.

reconnaissance du divorce, dépenalisation de l'avortement, reconnaissance et libre détermination des nationalités opprimées par le tsarisme... En quelques jours, la Russie paraît sortir du Moyen-Âge. Nommé commissaire du peuple aux affaires extérieures, Trotsky a la lourde tâche de

mettre en œuvre les mesures en faveur d'une paix immédiate. Approuvé par le Congrès des Soviets du 26 octobre 1917, le décret sur la paix est clair : « le Gouvernement ouvrier et paysan (...) propose à tous les peuples belligérants et à leurs gouvernements d'entamer des pourparlers immédiats en vue d'une paix juste et démocratique (...) ». Le texte lance aussi un vibrant appel aux ouvrier-es allemand-es, anglais-es et français-es qui, en renversant leurs bourgeoisies nationales, rendraient possibles une paix immédiate et la construction des États-Unis socialistes d'Europe. Les négociations avec les états-majors allemand et autrichien s'enlisent et la délégation soviétique y met fin le 10 février 1918. L'armée allemande reprend alors son offensive militaire sur le Front de l'Est. Sa fulgurante avancée fait peser une lourde menace sur l'avenir du régime bolchevik. Un comité central se réunit en urgence le 18 février. Le parti est

divisé. Lénine, dans l'optique de sauver l'expérience révolutionnaire, est favorable à la signature immédiate d'un traité de paix avec l'Allemagne, fut-ce au prix d'une sévère amputation du territoire russe. Emmenés par Boukharine, les communistes de gauche défendent une guerre révolutionnaire contre l'impérialisme allemand, pensant entraîner une réaction des prolétaires occidentaux en faveur de la Révolution russe menacée. Trotsky hésite puis se rallie à Lénine, faisant basculer la majorité du parti en faveur d'une paix sans condition. Le traité est signé le 3 mars 1918. Il livre les pays baltes à l'Allemagne ainsi qu'une partie de l'Ukraine et de ses vastes plaines céréalières.

Une révolution cernée de toutes parts

Les bolcheviks ont sauvé l'essentiel, mais le prix à payer est d'autant plus lourd qu'ils doivent faire face à une double menace : les contre-révolutionnaires de l'intérieur et les impérialismes coalisés pour mettre en échec le gouvernement communiste russe. La terrible guerre civile qui débute en 1918, dans un pays exsangue, entre les rouges et les blancs met entre parenthèses le processus révolutionnaire en cours. La priorité est à la défense des premières conquêtes d'Octobre. Les armées étrangères viennent prêter main-forte aux troupes blanches et, à plusieurs reprises, le premier État ouvrier de l'histoire paraît sur le point de s'effondrer. À l'Ouest, sur les ruines encore fumantes de la guerre, la révolution rôde. L'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie connaissent des soulèvements ouvriers écrasés dans le sang tandis que de puissantes grèves secouent la France, l'Italie et l'Angleterre. La victoire du socialisme dans un de ces pays aurait desserré l'étau autour de la jeune République soviétique de Russie, mais elle n'est pas au rendez-vous. L'Armée rouge vient à bout des menées blanches en

1921, mais le pays est en ruines, isolé face à un capitalisme mondial qui parvient à retrouver un semblant de stabilité. La victoire progressive du stalinisme stérilise les immenses espoirs nés en 1917 en imposant à l'URSS une chape de plomb bureaucratique et répressive sans précédent. La Révolution est défigurée, le projet communiste sali, abîmé par les crimes de masse d'un stalinisme osant se réclamer des grandes aspirations de 1917 dont il fut l'impardonnable fossoyeur.

Quel héritage ?

Ces dernières semaines, à l'occasion du 100^e anniversaire de l'événement politique majeur du XX^{ème} siècle, de nom-



Goulag, 1938.

breuses publications et émissions de télé ou de radio tentent d'installer l'idée que Staline et les horreurs du Goulag étaient en germe dès Octobre 17. Effaçant d'un revers de main dédaigneux les immenses aspirations à la paix et à l'égalité auxquelles les bolcheviks ont su offrir une issue, les contempteurs d'Octobre 17 veulent disqualifier tout projet de transformation sociale radicale. Attaquer la Révolution russe, la réduire à un coup d'État sanguinaire, c'est signifier qu'il n'y a point de salut possible en dehors du capitalisme néolibéral. En ce sens, défendre l'héritage de 1917 est en soi un acte révolutionnaire. Sans ériger la victoire bolchévique en modèle absolu, en ayant conscience de ses forces et de ses faiblesses, nous réaffirmons ici que le socialisme reste une idée neuve pour le XXI^{ème} siècle. ●

JULIEN GUERIN (77)

À LIRE :
Eric Aunoble,
La Révolution russe, une histoire française.
Éditions La Fabrique, 2017.



Dessine-moi les communardes..

« Notre âme est plus récente que celles des hommes, un peu comme nos droits ; du coup on pense plus légèrement ! A tel point que j'ai parfois peur de m'envoler ! »

Extrait de « Des graines sous la neige »

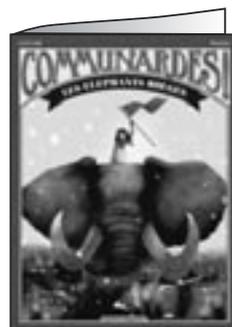


Leurs revendications pourraient encore aujourd'hui être affichées sur les murs de nos villes et portées lors des manifestations féministes. Elles ont bâti leurs luttes dans les revendications, la solidarité et la défense du peuple de Paris et ont subi la déportation, comme les hommes. A côté de Varlin, Vallès, il n'y eut pas que Louise Michel.

Nathalie Le Mel, révolutionnaire et féministe bretonne, est dessinée et racontée, de son enfance à sa mort, dans un roman graphique de plus de cent pages. Son histoire de féministe révolutionnaire, de mère militante, de femme quittant son mari, fait écho à nos histoires contemporaines. Nathalie

Le Mel est révolutionnaire partout, dans son métier de relieuse, dans sa boutique ou à l'atelier, dans son couple, dans les réunions à « la Ménagère » et à « la Marmite ». Ce roman nous transmet une réalité de chaque jour. Avant de créer, en avril 1871, le comité central de l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés – avec Marceline Leloup, Blanche Lefèvre, Aline Jacquier, Thérèse Collin, Aglaë Jarry et Elisabeth Dmitrieff – elle a mené des grèves des ouvrières relieuses, son métier initial. Avant de réclamer dans un manifeste de cette même Union « la guerre à outrance » contre l'injustice, elle a initié et créé avec Varlin (à travers son investissement dans la Société civile d'épargne et de crédit mutuel des ouvriers relieurs de Paris) la Ménagère (nos AMAP contemporaines n'en sont qu'un pauvre avatar) et la Marmite, cantine populaire, pour ne pas être à la solde des intermédiaires.

Le parcours de Nathalie Le Mel est lié à celui d'Elisabeth Dmitrieff dont l'histoire personnelle nous est racontée dans un autre ouvrage « L'Aristocrate fantôme », premier opus d'une trilogie dont Lupano est le scénariste. Il nous raconte comment l'« aristo » féministe ne s'est pas contentée de faire des rapports auprès de Marx mais a pris part pleinement à la Commune de Paris et a d'ailleurs co-fondé l'Union des femmes avec Nathalie Le Mel. L'histoire de Marie et d'Eugénie nous est contée dans un tome 2, rappelant notamment la nécessaire libération de



la sexualité et de la maternité pour l'émancipation des femmes.

Quand, dans « Des graines sous la neige », on voit Nathalie Le Mel lire les menus des restaurants des bourgeois, on pense aussi à Victorine, héroïne du tome 3 de Lupano mettant tous ses espoirs dans Castor et Pollux, les éléphants du jardin d'acclimatation.

Car Victorine, du haut de ses 11 ans, Elisabeth, Nathalie, Louise, Marie, ont ceci en commun, la volonté de révolutionner le monde : « on voulait une société nouvelle dans laquelle il n'y aurait ni maître par la naissance, le titre ou l'argent, ni esclave par l'origine, la caste ou le salaire ».

Dans chaque ouvrage, il est question de lecture, de dessins, d'échanges épistolaires, d'amour et d'amitié. Ce qui nous est raconté, ce sont les histoires de ces femmes, féministes, réclamant le droit pour toutes d'être les égales des hommes, qui ont participé dès le 18 Mars à la Commune, ont mené des combats dans les habits de la garde nationale, ont été fusillées après avoir défendu des barricades, sont mortes en déportation, ont payé leurs combats. Ce qui nous est raconté, c'est l'importance de l'écrit, du débat, du combat féministe permanent, partie prenante de la révolution permanente.

« Nous voulons une justice vertueuse ! Du pain pour les nécessiteux ! Des écoles pour les enfants ! Des abris pour les vaincus !... Des musiciens ! Des poètes ! Des médecins enthousiastes ! Des découvreurs émerveillés ! Des explorateurs intrépides ! » ●



INGRID DARROMAN

✓ Des graines sous la neige - Nathalie Le Mel Commune et visionnaire, Roland Michon, Laëtitia Rouxel, Éditions Locus Solus.

✓ Communes, Wilfrid Lupano au scénario (Tome 1 L'aristocrate fantôme, Anthony Jean, Tome 2 Les éléphants rouges, Lucy Mazel, Tome 3 Nous ne dirons rien de leurs femelles, Xavier Fourquemin), Éditions Vents d'Ouest.

✓ Louise Michel la vierge rouge, Mary M Talbot, Bryan Talbot, Éditions La Librairie Vuibert .

Tout sur les ragnagnas

Les éditions *la ville brûle* présentent ce livre comme le premier « *sur les règles pour les préados et les ados* ».

Pour désigner les règles des femmes, on peut utiliser de nombreuses expressions, dont certaines sont porteuses d'une poésie désuète, mais pourtant on en parle peu, la plupart du temps en mal et bien sûr à tort. Il faut bien s'atteler à ce que cela cesse enfin. Ce livre entend y contribuer.

Plaisant, autorisant plusieurs niveaux de lecture, il se veut le support de questionnements multiples et subversifs. En effet on ne trouvera pas seulement dans ce petit ouvrage les informations anatomiques touchant à la tuyauterie intime des règles. Y sont aussi évoquées les religions unanimes à décréter les femmes impures durant leurs menstrues, les nombreuses et incompréhensibles superstitions qui s'attachent aux règles, les différentes protections utilisables par les femmes, ainsi que leur

coût, qui peut s'avérer exorbitant financièrement mais aussi du point de vue environnemental...

Le livre permet ainsi d'aborder de nombreuses questions importantes touchant de près ou de loin aux menstruations : pourquoi n'y a-t-il que rarement des distributeurs gratuits de protections hygiéniques comme il y en a pour les préservatifs (on apprend que c'est au moins le cas à New York grâce à l'action d'une association d'étudiant-es) ? Est-il normal de devoir subir des remarques désobligeantes qui disqualifient notre attitude en faisant un lien avec l'éventualité d'avoir ses règles ? Est-il vrai qu'une femme a toutes les chances de rater une mayonnaise pendant ses règles ? Ces questions ne sont anodines qu'en apparence et révèlent la profonde inégalité qui régit encore la place des hommes et des femmes dans



notre société. Le tabou des règles est bien un des vecteurs de la domination masculine.

C'est pourquoi en parler enfin avec sérieux est un acte militant et il faut espérer que ce livre soit bientôt accessible dans tous les collèges et lycées. Sérieux ne signifie pas austère et les illustrations joyeuses et décomplexées

de Mirion Malle ne sont pas les seules touches d'humour de ce petit manuel dont le texte est dû à la plume de la journaliste Elise Thiébaud. Celle-ci avait déjà signé l'an dernier un essai remarqué sur le même sujet dont on a désormais une version pédagogique pour les plus jeunes, filles et garçons. ●

STÉPHANE MOULAIN

✓ Elise Thiébaud, Mirion Malle, *Les règles... Quelle aventure !*, la ville brûle, 12 €.

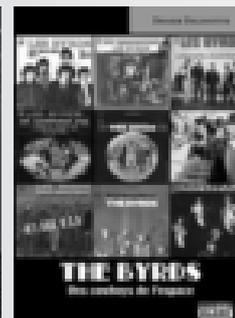
UN ÉDITEUR ET DEUX AUTEURS POUR LA MÉMOIRE DU ROCK

L'éditeur Camion Blanc se veut spécialisé dans le rock. Didier Delinotte et Jacques Vincent œuvrent à faire reconnaître les groupes de rock oubliés qui devraient être sauvegardés. Ils réalisent un travail de mémoire nécessaire pour rendre compte de ces extraordinaires années 1960 et 1970

quand des barrières sont tombées et des fondations construites.

Trois groupes seront évoqués.

Les Flamin' Groovies sont un groupe qui naît à San Francisco juste avant la vague hippie. Ses membres écoutent la pop anglaise qui tient le haut du pavé : Beatles, Rolling Stones mais aussi Kinks et Who. Le groupe évoluera pour réaliser des albums empreints à la fois d'une certaine innocence, celle des pionniers et d'une énergie remarquable. Les auteurs récidivent avec une évocation des Kinks, sous-titrée *Histoire d'une nostalgie chronique* qu'il faut associer à l'ironie et à l'humour, seule façon de faire passer le souvenir rêvé du passé. Dans le slang londonien, un terme résume l'alliance de ces sentiments : « Kinky ». Ce groupe connaîtra deux vies. La première dans le



« Swingin' London » du début des sixties, l'autre aux États-Unis. Leur musique aura tendance à se sophistiquer au fur et à mesure de leur évolution. Enfin, un groupe resté mythique, du moins pour moi, The Byrds. Méconnus en France, ils annoncent pourtant la révolution hippie. Ils ont marqué l'Amé-

rique de Lyndon B. Johnson et de Richard Nixon. Tous les chants revendicatifs des États-Unis, des blues aux folks songs se retrouveront dans leur musique.

Dans chaque ouvrage, les auteurs mêlent le contexte historique, social et la musique en train de se faire pour offrir des clés de compréhension d'une société. Pour faire fructifier notre patrimoine et le rendre vivant. ●

NICOLAS BÉNIÈS

✓ Didier Delinotte et Jacques Vincent, *Une histoire des Flamin' Groovies*, *The Kinks, histoire d'une nostalgie chronique* ; Didier Delinotte, *The Byrds, des cowboys de l'espace* (Camion Blanc).

Weinstein et consorts : pas encore de jugement mais une procédure populaire, féministe, libératrice se met en place.

La dénonciation des violences ordinaires subies par les femmes prend place publique, et la place est noire de monde.

Ce qui surgit depuis l'affaire Weinstein, c'est le prémisses d'écoute d'un quotidien tellement intégré à l'ordinaire que l'on en oubliait sa violence. La parole, les écrits de ces femmes courageuses qui osent dénoncer, dire tout court, c'est la dénonciation de l'agression ordinaire, de la guerre quotidienne dont les femmes sont victimes.

Aujourd'hui, des actrices ont parlé, femmes puissantes du monde économique et médiatique qui reste patriarcal. Ces femmes ont été entendues, et cela permet à celles qui n'étaient pas écoutées avant de l'être elles aussi. Si l'affaire Weinstein a libéré la parole des victimes, elle nous a aussi permis de comprendre combien le chemin sera encore long quant à l'écoute globale des victimes sans préjugé de classe.

Un avant et un après ?

Le monde est imprégné de ces violences et le corps des femmes est depuis longtemps un champs de bataille. Quand Aaron Sorjin, scénariste de The Social Network rappelle en 2010 que « Facebook a été inventé pendant une soirée d'une incroyable misogynie (...) C'était une revanche contre la première femme qui lui avait brisé le cœur (...) et par extension, contre toute la population féminine d'Harvard » et que Facemash n'était qu'un site qui permettait aux étudiants de « classer les filles de Harvard en fonction de leur torridité », seuls quelques articles s'étaient penchés sur cette question du corps des femmes en pâture.

Celles qui se sont battues seules, qu'Emmanuel Macron dans son discours du 25 Novembre 2017 a remercié pour leur « combat ingrat », devront encore lutter. Et leur combat réclame des moyens qu'il va encore falloir gagner.

En attendant, sans aucun doute, le combat contre les violences est en train de gagner des points idéologiques. La parole et la libération sont mondiales, il

Libération de la parole : les mots du mâl(e)



faut désormais qu'elle puisse s'appuyer sur des institutions qui l'accompagneront.

Au travail ?

Notre rôle syndical est donc aujourd'hui non pas de surfer sur la vague, mais de mettre en avant nos revendications, de les diffuser, de les transformer dans nos pratiques. Pratiques syndicales, et pratiques de travail : avec les usager-es des Services Publics, avec les collègues qui elles et eux-mêmes exercent cette mission. Dans nos écoles, dans nos administrations quelles qu'elles soient, cette libération de la parole doit être portée pour advenir.

Nos revendica-



tions sur les moyens donnés à la justice, au ministère du travail, à l'éducation sur ces questions en termes de formation ne datent pas d'octobre 2017, elles sont pourtant toujours d'actualité.

Notre rôle est de rappeler aux collègues combien nous les soutiendrons si elles ont le courage de dénoncer. Réinformer les femmes sur le fait que nous les croyons, que nous les accompagnerons si elles parlent. Mais nous ne devons pas oublier que

la dénonciation peut être aussi l'ostracisation, car les mentalités sont toujours ancrées dans cette imaginaire collectif et machiste de la libre disposition par les hommes du corps des femmes.

Alors il sera question pour nous syndicalistes et féministes, femmes et hommes, de veiller à ce que la formation sur ces questions se fasse officiellement et de façon obligatoire et systématique en formation initiale. Nous devons réaffirmer le besoin de former, informer, éduquer nos élèves à dire non à la violence sexiste et de réclamer les moyens conséquents.

E. Macron, le 25 novembre, a considéré que l'éducation est « le principal levier » pour lutter contre le sexisme, nous l'attendrons sur les mesures annoncées.

Quoi qu'il en soit, le milieu syndical, s'il a pu parfois vouloir se passer de la question des violences faites aux femmes, des discriminations sexistes, ne pas se donner tous les moyens pour informer, diffuser, travailler ces questions, ne pourra plus dire « qu'il ne savait pas ».

Espérons qu'un jour, comme le disait Andréa Dworkin à propos de ses travaux, le sexisme et les combats féministes seront « dans un musée, quand la domination masculine sera morte. J'aimerais que mon travail soit un témoignage anthropologique d'une société primitive éteinte ».

Quelques jours après la mort de Françoise Héritier, grande anthropologue féministe, espérons que cette parole puisse advenir un jour prochain... ●

INGRID DARROMAN

LES INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES DANS L'ŒIL DES CYCLONES

L'actualité médiatique de septembre dernier a été marquée par la succession d'ouragans d'une intensité jamais connue. Preuve que le dérèglement climatique est « déjà là ». Le second enseignement, même si cela n'a pas fait la une des journaux, est que, pour les populations, les conséquences de ces catastrophes climatiques sont très largement inégales.

PHOTO : LIONEL CHAMOISEAU AFP



Deux statistiques éclairent l'urgence d'affronter le dérèglement climatique. En une centaine d'années, l'Atlantique Nord a essuyé trente-trois ouragans de catégorie 5 (vents supérieurs à 250 kms). Le tiers s'est produit au cours des 17 dernières années. Cette partie du monde a connu à six reprises des saisons marquées par au moins deux cyclones de cette puissance, dont trois dans les années 2000 : 2005, 2007 et 2017.



L'accélération est en cours, et la célébration quasi unanime de l'accord de Paris semble loin. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) repartent à la hausse cette année. Le processus des COP est à l'arrêt et les politiques des principaux États demeurent climaticides. Or, la multiplication des événements extrêmes résulte de notre modèle de développement. Les ouragans (Atlantique) et typhons (Pacifique) trouvent leur carburant dans le réchauffement des océans. Une température de l'eau élevée (26 à 27°C), associée à une atmosphère instable favorisant les phénomènes de convections, en constituent le cocktail explosif. Et, si selon les modèles scientifiques, le réchauffement climatique provoquant l'élévation de la température des océans ne devrait pas conduire à une augmentation de la fréquence des cyclones, il en renforce la dangerosité.

Car, face à l'intensité des précipitations et de vents dépassant les 300 km/h, les conséquences pour les populations ne peuvent être que dramatiques : plusieurs dizaines de décès dans l'arc des Antilles en septembre, des villes totalement rasées, et, à l'autre bout de la planète, 40 millions de déplacés dans le sous-continent indien suite à des précipitations dantesques.

Injustices climatiques

Si la rupture avec notre système et la transition écologique sont impératives, la question de l'adaptation de nos sociétés l'est donc tout autant : même avec une action résolue et immédiate, le réchauffement de plus de 2°C sera inéluctable. Or, la séquence de septembre dernier nous l'enseigne : le capitalisme et les inégalités qu'il engendre, au-delà de provoquer les catastrophes, leur donnent un caractère profondé-

ment injuste et insupportable.

À l'image des profiteurs de guerre, les compagnies aériennes en Floride ont augmenté leurs tarifs et les compagnies d'essence le prix du litre à la pompe alors que des centaines de milliers de personnes cherchaient à fuir la catastrophe annoncée. Les plus pauvres sont donc assi-

gnés à affronter la tempête. En outre, ils/elles vivent dans les secteurs les plus exposés. Dans une ville comme Houston, les communautés afro-américaines, les plus pauvres, vivent souvent dans des quartiers qui sont les plus vulnérables aux inondations⁽¹⁾.

L'étude des inégalités climatiques, et plus globalement environnementales, n'en est qu'à ses prémices. Si les sciences sociales et les mouvements sociaux ont aux États Unis produit de nombreuses études⁽²⁾, l'approche est encore balbutiante en France. Mais, elles nous imposent déjà des réponses sociales de lutte contre les inégalités pour faire face au défi climatique. Ainsi, alors que la canicule de 2003 a entraîné une surmortalité de 15 000 personnes en France, les personnes âgées et les classes populaires étaient surreprésentées, et le département le plus pauvre, la Seine-Saint-Denis, le plus touché selon l'Institut national de veille sanitaire. De manière générale, les quartiers populaires sont davantage touchés par les grosses chaleurs, en raison de la hauteur des immeubles, du bétonnage et du peu de végétation, à quoi s'ajoutent souvent une mauvaise isolation et une mobilité réduite.

Développer la connaissance de ces inégalités est un enjeu majeur pour nos mouvements, tant pour déconstruire le *greenwashing* et les politiques antisociales de Macron-Hulot, que pour affûter nos arguments : face à la marchandisation, aux inégalités, la transition écologique et sociale consiste à développer les communs, les services publics et agir pour une redistribution radicale des ressources. ●

JULIEN RIVOIRE



1) A Catastrophe for Houston's Most Vulnerable People, Tanvi Misra, *The Atlantic*, le 27 août 2017.

2) Voir à ce sujet, Razmig Keucheyan, *La nature est un champ de bataille. Essai d'écologie politique*, Paris, La Découverte, collection « Zones », 2014.

CATALOGNE : AU-DELÀ DE L'INDÉPENDANCE

Malgré les interdits et les menaces de Rajoy, le peuple catalan a massivement désobéi et la consultation du 1^{er} octobre a eu lieu et avec succès. S'en sont suivies des mesures répressives. Il importe d'apporter un soutien large au mouvement démocratique catalan.

En 2010, l'arrêt de la Cour Constitutionnelle met le feu aux poudres en Catalogne : il annule 14 articles et en reformule 27 du Statut pour la Communauté de la Catalogne, pourtant approuvé par le Parlement espagnol et ratifié par référendum. Dès lors, des secteurs larges de la population catalane (municipalités, collectifs, syndicats, associations, clubs sportifs...) commencent à revendiquer le « droit à décider ». Cela s'est manifesté chaque 11 septembre, depuis 2012, par des manifestations gigantesques (entre 750 000 et 1 million de personnes, sur 7 millions) et a conduit le 26 juin 2013 à la création du Pacte national pour le droit à décider (PNDD), afin de défendre collectivement ce droit.

En 2014, le gouvernement Rajoy interdit la consultation décidée par le gouvernement catalan qui se limite alors à un vote symbolique. En 2017, le nouveau parlement catalan (élu en 2015) décide d'organiser, conformément à sa plateforme électorale, un référendum le 1^{er} octobre. Interdit lui aussi par Rajoy, il aura lieu malgré toutes les interdictions, le matraquage, les menaces...

Désobéissance civile non violente

L'interdiction a déclenché une véritable rébellion démocratique partout dans la région. Les Comités pour la Défense du Référendum, base de la résistance non violente contre l'intervention des forces répressives, ont permis sa réussite malgré les obstacles. Il s'agit de l'expérience la plus massive de désobéissance civile non violente dans l'Europe de l'après-guerre. La suite est connue : 90,18 % (2 044 038) de participant-es (soit 43,03 % du recensement électoral : 5 313 564) ont voté pour que la Catalogne devienne un *État indépendant sous forme de République* et pour la mise en place d'un *Processus Constituant*.

La montée de l'indépendantisme est le produit de la politique intransigeante du gouvernement central qui, au-delà de la question nationale, veut restaurer les principes d'autorité, de grandeur de la nation, tout en défendant une vision néolibérale de l'économie.

De fait, en Catalogne, l'aspiration à une vraie rupture démocratique s'est fondue dans le sentiment indépendantiste. Il y a une conviction chez les militant-es anticapitalistes que la rupture démocratique en Catalogne pourrait contribuer à ouvrir le chemin de la rupture avec le régime ainsi qu'à l'ouverture de processus constituants, sur la base de l'action des peuples, dans tout l'État espagnol.

Autodétermination !

Le 1^{er} octobre et les suites (article 155, emprisonnements...) ont marqué une rupture entre les tenant-es de la démocratie et le pouvoir autoritaire de Madrid.



La question du droit à l'autodétermination retrouve une place centrale dans les débats sur la démocratie, l'expression des peuples. 55 % de la population en Espagne est pour la tenue d'un référendum.

Mais pour le pouvoir de Madrid, l'accepter, c'est mettre en question

toute la construction du régime issu de la dictature : la constitution de 1978. Le droit à l'autodétermination est un défi au « consensus » de la transition issu de la fin du franquisme, que le régime cherche à préserver à tout prix. Le processus actuel en Catalogne a généré une brèche dans les fondements de l'État.

À la différence d'autres États-nations européens, l'État espagnol n'a pas connu de révolution bourgeoise et la question nationale contemporaine est restée irrésolue. Après la chute de la dictature franquiste, tous les partis de la gauche (du PSOE à l'extrême gauche) défendaient l'incorporation du droit à l'autodétermination dans la constitution. Mais, sous la menace de l'armée, les partis politiques s'en sont tenus à la création de Communautés Autonomes, avec l'espoir de résoudre la question nationale par cette voie, aujourd'hui en crise ouverte.

Sortir de la crise, en Catalogne, c'est *a minima* reconnaître ce droit à l'autodétermination.

Solidaires !

Les partis catalans s'attendaient à ce que l'UE prenne parti pour la démocratie contre ces attaques graves mais, comme en Grèce, elle n'a aucun intérêt à ce que les peuples prennent leurs affaires en main. Face à la dérive autoritaire du pouvoir politique partout dans l'Europe (et au-delà), il est urgent de s'engager pour bâtir un vaste mouvement de solidarité avec les Catalan-es, pour la défense de la démocratie. ●

